Rapport annuel 2010-2011

Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale

PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

RAPPORT ANNUEL 2010-2011

Éditeur responsable : Françoise Dupuis, présidente

Dépôt Légal : D/2011/5.977/01

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

COMPOSITION ET STRUCTURES INTERNES

A. Composition 9
B. Structures internes 10

GOUVERNEMENT

A. Gouvernement régional 14
B. Collège réuni 15

TRAVAIL LÉGISLATIF

A. Statistiques des séances plénières et des réunions de commission 19
B. Textes déposés et imprimés 21
C. Textes adoptés 25
D. Statistiques des interpellations, questions orales et questions d'actualité 35
E. Débats en commission 36

RELATIONS PUBLIQUES ET INTERNATIONALES

A. Informations à destination du citoyen 41
B. Accueil et éducation 43
C. Relations internationales 45
D. Occupations des salles et événements 57

SITE INTERNET

A. Site internet du parlement 65

INFRASTRUCTURE ET LOGISTIQUE

A. Délivrance du permis d'urbanisme pour la construction d'un immeuble administratif à la rue du Lombard 77 69
B. Performance énergétique (économies d'énergie) 70
C. Entreprise écodynamique 2010-2011 72
D. Patrimoine historique et artistique 72
E. Audit de l'informatique 74

PERSONNEL ET GROUPES POLITIQUES

A. Services 77
B. Groupes politiques 82
C. Députés 83

Nous avons le plaisir de vous présenter le premier rapport annuel du parlement bruxellois qui couvre les activités d'octobre 2010 à octobre 2011.

En octobre 2010, le Bureau a décidé de mettre fin à la publication trimestrielle, « les Echos du parlement bruxellois », qui relatait le travail législatif accompli, les relations internationales bilatérales et multilatérales ainsi que les événements initiés par le Bureau ou organisés au parlement par les groupes politiques, les instances régionales ou des tiers et de privilégier une communication électronique via le site internet, plus efficace et rapide.

Dès lors, l'idée d'un rapport annuel qui ferait la synthèse du travail accompli, non sur trois mois, mais sur l'entièreté d'une session s'est imposée.

Les deux premiers chapitres du présent ouvrage sont consacrés à la composition et aux structures internes du parlement ainsi qu'à la présentation du gouvernement.

Les statistiques relatives aux séances plénières et aux commissions, l'énumération des textes déposés et des textes adoptés, les statistiques des interpellations, questions orales et d'actualité, et le chapitre consacré aux débats en commission sont autant de données qui soulignent l'intensité et la qualité du travail législatif accompli au cours de l'année écoulée.

La demande d'accueil de groupes scolaires ou associatifs reste soutenue et le jeu de rôle que nous avons initié en collaboration avec la fondation Roi Baudouin connaît un franc succès.

De nombreux événements ont eu lieu dans les salles du parlement.

Parmi ceux-ci, nous souhaitons souligner l'organisation d'un colloque sur l'actualité du féminisme, à l'occasion de la journée internationale des droits de la femme, et dans le cadre d'une relation de bon voisinage, une exposition organisée par l'IHECS (Institut des Hautes études de la communication) sur le logement, et des concerts programmés dans la salle des glaces par le Conservatoire Royal de Bruxelles, ces deux institutions étant situées à un jet de pierre de notre siège.

En ce qui concerne les relations internationales, notre participation aux réunions de la Conférence des assemblées législatives des Régions d'Europe (CALRE) et à la Conférence des Président(e)s des Parlements des Régions capitales de l'Union européenne renforce notre conviction du rôle important que les Régions d'Europe ont à remplir dans la construction européenne.

Au niveau des relations bilatérales, nous retiendrons particulièrement la qualité du travail engrangé lors de la visite de trois jours à Bruxelles d'une délégation de la Douma de Moscou, dans le cadre d'un accord de coopération qui lie nos deux assemblées.

Enfin, une délégation du Bureau a visité les camps d'extermination d'Auschwitz et de Birkenau et rencontré des témoins qui lui ont demandé de conscientiser, comme élus, les jeunes à la fragilité de la démocratie.

Le parlement peut afficher par ailleurs des performances énergétiques exemplaires, s'étant vu conférer le 1er avril 2011 une deuxième étoile des labels « entreprise écodynamique 2010-2011 », qui récompense la bonne gestion environnementale des entreprises.

Le dernier chapitre du présent ouvrage vous donnera des renseignements pratiques sur les députés, les groupes politiques et les services.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Walter Vandenbossche
Premier Vice-Président

Françoise Dupuis
Présidente

COMPOSITION ET STRUCTURES INTERNES

A. COMPOSITION
B. STRUCTURES INTERNES

A. COMPOSITION

A.1. Élections du 7 juin 2009

Le 7 juin 2009, chaque électeur bruxellois a pu choisir les députés, francophones ou néerlandophones, qu'il souhaitait faire siéger au parlement régional. Il s'agissait là de la cinquième élection organisée depuis la création de la Région de Bruxelles-Capitale, en 1989.

A.1.a. Répartition des sièges en 2009

Votes émis : 484.719
Votes valables : 460.688
Listes francophones : 408.870
Listes néerlandophones : 51.811

Partis politiques	Sièges francophones	Partis politiques	Sièges néerlandophones
MR	24	Open VLD	4
PS	21	sp.a	4
Ecolo	16	Vlaams Belang	3
cdH	11	CD&V	3
		Groen!	2
		N-VA	1
Total	72		17

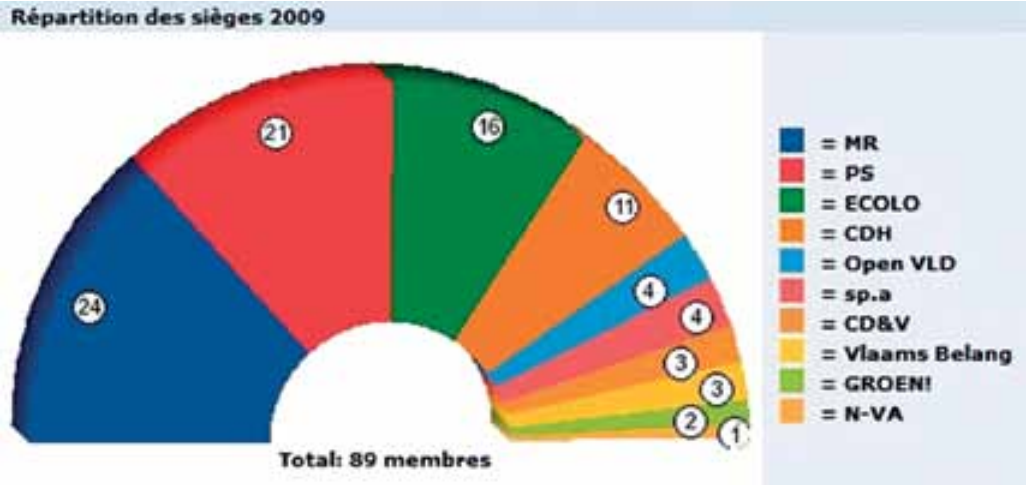

A.1.b. Répartition des sièges – session 2010-2011

Lors de la session parlementaire 2010-2011, le parlement bruxellois était composé comme suit :

Partis politiques	Sièges francophones	Partis politiques	Sièges néerlandophones
MR (*)	24	Open VLD	4
PS	21	sp.a	4
Ecolo	16	CD&V	3
cdH	11	Groen!	2
		Vlaams Belang	1
		N-VA	1
		Indépendants	2
Total	**72**		**17**

Le règlement du parlement prévoit que les élus d'une même liste électorale qui a obtenu 10 % des sièges lors des élections, au sein du groupe linguistique correspondant, peuvent constituer un groupe politique reconnu. Cette reconnaissance permet aussi aux groupes politiques de disposer de locaux de secrétariat et de bénéficier d'allocations qu'octroie le parlement pour couvrir des frais de secrétariat et de personnel.

Les groupes reconnus sont actuellement (***19.10.2011***) : le PS, Ecolo, le MR, le FDF, le cdH, l'Open VLD, le sp.a, le CD&V, Groen!, le Vlaams belang et la N-VA.

(*) Le 19 octobre 2011 est intervenue la scission du groupe MR, résultant en 2 groupes politiques distincts : le MR avec 13 élus et le FDF avec 11 élus.

B. STRUCTURES INTERNES

B.1. Le Bureau et le Bureau élargi

Le Bureau est responsable de la gestion quotidienne et de l'organisation des services du parlement bruxellois. Il est formé selon le système de la représentation proportionnelle des groupes linguistiques et politiques reconnus ; un tiers de ses membres doit appartenir au groupe linguistique néerlandais.
Le Bureau est dit « élargi » lorsqu'il est complété par les présidents des groupes politiques reconnus. Le Bureau élargi prépare les séances du parlement et de l'Assemblée réunie et en établit l'ordre du jour.

La composition du Bureau élargi (au 19/10/2011) :

1. Mme Françoise Dupuis, présidente (PS)
2. M. Walter Vandenbossche, premier vice-président (CD&V)
3. Mme Céline Delforge, vice-présidente (Ecolo)
4. Mme Françoise Schepmans, vice-présidente (MR)
5. M. Bertin Mampaka Mankamba, vice-président (cdH)
6. Mme Caroline Persoons, secrétaire (FDF)
7. M. Eric Tomas, secrétaire (PS)
8. M. Aziz Albishari, secrétaire (Ecolo)
9. M. Alain Hutchinson, secrétaire (PS)
10. M. Fouad Ahidar, secrétaire (sp.a)
11. M. Willem Draps, secrétaire (MR)
12. M. Hervé Doyen, secrétaire (cdH)
13. M. René Coppens, secrétaire (Open VLD)
14. M. Herman Mennekens, secrétaire (Open VLD)
15. Mme Elke Van den Brandt, secrétaire (Groen!).

Les présidents des groupes politiques sont:

1. M. Rudi Vervoort (PS)
2. M. Yaron Pesztat (Ecolo)
3. M. Vincent Dewolf (MR)
4. Mme Céline Fremault (cdH)
5. M. Didier Gosuin (FDF)
6. Mme Els Ampe (Open VLD)
7. Mme Elke Roex (sp.a)
8. M. Dominiek Lootens-Stael (Vlaams Belang)
9. Mme Brigitte Depauw (CD&V)
10. Mme Annemie Maes (Groen!)
11. M. Paul De Ridder (N-VA)

Les groupes de plus de quinze membres comptent un membre supplémentaire au Bureau élargi.

– PS : Mme Olivia P'tito
– Ecolo : Mme Anne Dirix

Lors de la séance plénière du 13 janvier 2012, M. René Coppens a été remplacé par Mme Carla Dejonghe et M. Herman Mennekens a été remplacé par M. René Coppens.

GOUVERNEMENT

A. GOUVERNEMENT RÉGIONAL
B. COLLÈGE RÉUNI

A. GOUVERNEMENT RÉGIONAL

A côté du ministre-président, le gouvernement bruxellois se compose de deux ministres de chaque groupe linguistique. Le gouvernement est assisté de trois secrétaires d'Etat, dont un néerlandophone. Le gouvernement décide par consensus et collégialement sur toutes les matières qui relèvent de sa compétence.

- ***M. Charles Picqué*** (PS), ministre-président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la propreté publique et de la coopération au développement;
- ***M. Jean-Luc Vanraes*** (Open VLD), ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des finances, du budget, de la fonction publique et des relations extérieures;
- ***Mme Evelyne Huytebroeck*** (Ecolo), ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de l'environnement, de l'énergie et de la politique de l'eau, de la rénovation urbaine, de la lutte contre l'incendie et de l'aide médicale urgente et du logement;
- ***Mme Brigitte Grouwels*** (CD&V), ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des travaux publics et des transports;
- ***M. Benoît Cerexhe*** (cdH), ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, du commerce extérieur et de la recherche scientifique;
- ***M. Emir Kir*** (PS), secrétaire d'Etat de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'urbanisme et de la propreté publique;
- ***M. Bruno De Lille*** (Groen!), secrétaire d'Etat de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la mobilité, de la fonction publique, de l'égalité des chances et de la simplification administrative;
- ***M. Christos Doulkeridis*** (Ecolo), secrétaire d'Etat de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du logement et de la lutte contre l'incendie et de l'aide médicale urgente;

Suite à la formation du nouveau gouvernement fédéral, M. Jean-Luc Vanraes a été remplacé par M. Guy Vanhengel le 16 décembre 2011.

B. COLLÈGE RÉUNI

Le Collège réuni est l'organe exécutif pour les matières communautaires communes.

– ***M. Charles Picqué***, président du Collège réuni;
– ***M. Jean-Luc Vanraes***, membre du Collège réuni, compétent pour la politique de la santé, les finances, le budget et les relations extérieures;
– ***Mme Evelyne Huytebroeck***, membre du Collège réuni, compétente pour la politique d'aide aux personnes, les finances, le budget et les relations extérieures;
– ***Mme Brigitte Grouwels***, membre du Collège réuni, compétente pour la politique d'aide aux personnes et la fonction publique;
– ***M. Benoît Cerexhe***, membre du Collège réuni, compétent pour la politique de la santé et la fonction publique.

Suite à la formation du nouveau gouvernement fédéral, M. Jean-Luc Vanraes a été remplacé par M. Guy Vanhengel le 16 décembre 2011.

TRAVAIL LÉGISLATIF

A. STATISTIQUES DES SÉANCES PLÉNIÈRES
ET DES RÉUNIONS DE COMMISSION
B. TEXTES DÉPOSÉS ET IMPRIMÉS
C. TEXTES ADOPTÉS
D. STATISTIQUES DES INTERPELLATIONS,
QUESTIONS ORALES ET QUESTIONS D'ACTUALITÉ
E. DÉBATS EN COMMISSION

A. STATISTIQUES DES SÉANCES PLÉNIÈRES ET DES RÉUNIONS DE COMMISSION

A. 1. Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (PRB)

– **Séances plénières** : 19 réunions; pour un total de 59 heures 17 minutes

– **Commissions** : 182 réunions; pour un total de 440 heures 25 minutes

- Commission spéciale du Règlement : 2 réunions (2 heures 10 minutes);
- Commissions réunies des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales et des Affaires intérieures, chargée des Pouvoirs locaux et des compétences d'Agglomération : 1 réunion (55 minutes);
- Commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales : 30 réunions (64 heures 10 minutes);
- Commissions réunies de l'Infrastructure, chargée des Travaux publics et des Communications et de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Politique foncière : 1 réunion (2 heures 30 minutes);
- Commissions réunies de l'Infrastructure, chargée des Travaux publics et des Communications et des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Emploi et de la Recherche scientifique : 1 réunion (3 heures 15 minutes);
- Commission de l'Infrastructure, chargée des Travaux publics et des Communications : 27 réunions (96 heures 45 minutes);
- Commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Politique foncière : 19 réunions (40 heures 5 minutes);
- Commission du Logement et de la Rénovation urbaine : 22 réunions (43 heures 20 minutes).
- Commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature, de la Politique de l'Eau et de l'Energie : 28 réunions (81 heures 40 minutes);
- Commission des Affaires intérieures, chargée des Pouvoirs locaux et des compétences d'Agglomération : 14 réunions (28 heures 25 minutes);
- Commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Emploi et de la Recherche scientifique : 25 réunions (61 heures 30 minutes);
- Comité d'avis pour l'égalité des chances entres hommes et femmes: 12 réunions (15 heures 40 minutes).

A.2. Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (ARCCC)

– **Séances plénières** : 13 réunions ; pour un total de 10 heures 28 minutes

– **Commissions** : 33 réunions; pour un total de 46 heures 25 minutes

  – Commission spéciale du Règlement : 2 réunions (2 heures 10 minutes);

  – Commissions réunies de la Santé et des Affaires sociales : 10 réunions (15 heures);

  – Commission de la Santé : 9 réunions (12 heures 55 minutes);

  – Commission des Affaires sociales : 12 réunions (16 heures 20 minutes).

B. TEXTES DÉPOSÉS ET IMPRIMÉS

B.1. Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (PRB)

1. **A-122/1-10/11** Proposition de résolution en faveur du droit de vote des Européens aux élections du parlement de Bruxelles, capitale de l'Union européenne
2. **A-124/1-10/11** Proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 23 juillet 1992 relative à la taxe régionale à charge des occupants d'immeubles bâtis et de titulaires de droits réels sur certains immeubles
3. **A-135/1-10/11** Proposition d'ordonnance visant à éviter la double taxation pour la vente de terrains
4. **A-136/1-10/11** Proposition d'ordonnance visant à réduire la durée des prêts hypothécaires
5. **A-137/1-10/11** Proposition d'ordonnance en vue de reconnaître les cohabitations légales étrangères
6. **A-143/1-10/11** Proposition de résolution relative au petit patrimoine
7. **A-156/1-10/11** Proposition d'ordonnance visant à régler les conflits d'intérêts entre les mandataires élus et la gestion des administrations, des associations et entreprises publiques
8. **A-157/1-10/11** Proposition d'ordonnance visant à exonérer partiellement les logements loués aux seniors
9. **A-158/1-10/11** Proposition d'ordonnance adaptant les barèmes des droits de succession à l'évolution du prix de l'immobilier
10. **A-159/1-10/11** Proposition d'ordonnance visant à indexer les barèmes des droits de succession sur les performances réelles des actifs
11. **A-160/1-10/11** Proposition de résolution relative à la coordination du développement du stationnement souterrain
12. **A-161/1-10/11** Proposition de résolution relative à l'amélioration de l'organisation du service de prévention du SIAMU
13. **A-163/1-10/11** Proposition d'ordonnance modifiant la loi du 22 décembre 1986 relative aux intercommunales et l'ordonnance du 19 juillet 2001 organisant la tutelle administrative sur les intercommunales de la Région de Bruxelles-Capitale
14. **A-164/1-10/11** Proposition d'ordonnance portant modification de l'article 59 du Code des droits de succession

15. **A-165/1-10/11** Proposition d'ordonnance visant à modifier le Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT) relatif aux renseignements urbanistiques

16. **A-167/1-10/11** Proposition de résolution relative à l'instauration de zones basses émissions en Région de Bruxelles-Capitale

17. **A-169/1-10/11** Proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 20 novembre 1990 relative à l'organisation des transports en commun dans la Région de Bruxelles-Capitale, en vue d'instaurer un service minimum au profit des usagers de la STIB

18. **A-170/1-10/11** Proposition d'ordonnance visant à modifier l'ordonnance du 20 décembre 2002 modifiant le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe.

19. **A-171/1-10/11** Proposition d'ordonnance visant à exonérer des droits de succession les biens immobiliers érigés en sites Natura 2000

20. **A-172/1-10/11** Proposition d'ordonnance visant à réduire les droits de succession

21. **A-173/1-10/11** Proposition d'ordonnance visant à supprimer les droits de succession entre époux et cohabitants légaux portant sur la résidence commune

22. **A-174/1-10/11** Proposition d'ordonnance visant à exonérer l'héritier innocent en matière de droits de succession

23. **A-175/1-10/11** Proposition d'ordonnance visant à supprimer l'article 9 et à adapter les articles 10 et 11 du Code des droits de succession

24. **A-177/1-10/11** Proposition de résolution relative aux taxis bruxellois

25. **A-178/1-10/11** Proposition d'ordonnance portant création d'un réseau d'espaces verts numériques en Région bruxelloise

26. **A-181/1-10/11** Proposition de résolution réaffirmant le statut de région à part entière pour la Région bruxelloise

27. **A-183/1-10/11** Proposition de résolution relative au statut de la Région de Bruxelles-Capitale et à l'amorce d'une réforme interne de la Ville

28. **A-185/1-10/11** Proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 18 janvier 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Office régional bruxellois de l'Emploi

29. **A-186/1-10/11** Proposition de règlement modifiant le règlement du 19 décembre 2008 relatif à l'enlèvement par collecte des immondices

30. **A-187/1-10/11** Proposition de résolution visant la réhabilitation et la revitalisation des grands boulevards du centre ou axe Nord-Midi de la Région de Bruxelles-Capitale

31. **A-188/1-10/11** Proposition de résolution visant à développer le "logement intergénérationnel" en Région bruxelloise

32. **A-191/1-10/11** Projet d'ordonnance portant intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la Région de Bruxelles-Capitale

33. **A-193/1-10/11** Proposition d'ordonnance visant à créer les conditions pour une prescription en matière d'urbanisme

34. **A-194/1-10/11** Proposition de résolution relative à la prise de mesures visant à soutenir et labelliser l'habitat groupé

35. **A-198/1-10/11** Projet d'ordonnance modifiant le Code des droits de succession

36. **A-199/1-10/11** Projet d'ordonnance modifiant le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe

37. **A-205/1-10/11** Proposition de résolution relative à l'avenir du Palais de Justice

38. **A-208/1-10/11** Proposition d'ordonnance modifiant le Code bruxellois du logement afin de reconnaître l'habitat des gens du voyage

39. **A-216/1-10/11** Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de stabilisation et d'Association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République de Serbie, d'autre part, et l'Acte final, faits à Luxembourg le 29 avril 2008

40. **A-218/1-10/11** Projet d'ordonnance portant sur la prise de participations en capital de la Région de Bruxelles-Capitale dans la société coopérative créée à l'issue du marché public Irisnet2

41. **A-222/01-10/11** Proposition de modification du Règlement

B.2. Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (ARCCC)

1. **B-27/1-10/11** Proposition de résolution relative à la mendicité dans les transports publics

2. **B-34/1-10/11** Proposition d'ordonnance modifiant les articles 2, 5 et 6 de l'ordonnance du 18 décembre 2008 relative à l'accès des chiens d'assistance aux lieux ouverts au public

3. **B-35/1-10/11** Projet d'ordonnance portant assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, adoptée à Lanzarote le 25 octobre 2007

4. **B-36/1-10/11** Projet d'ordonnance modifiant le Protocole sur les dispositions transitoires annexé au Traité sur l'Union européenne, au Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et au Traité instituant la Communauté européenne de l'Energie atomique, fait à Bruxelles le 23 juin 2010

5. **B-37/1-10/11** Proposition de modification du Règlement

C. TEXTES ADOPTÉS

C.1. Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (PRB)

Commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales

1. **A-102/1-09/10** Projet d'ordonnance portant règlement définitif du budget de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année 1998

   Cette ordonnance a pour objet de donner aux comptes pour l'année 1998 la sanction législative prescrite par l'article 174 de la Constitution.

2. **A-103/1-09/10** Projet d'ordonnance portant règlement définitif du budget de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année 1999

   Cette ordonnance a pour objet de donner aux comptes pour l'année 1999 la sanction législative prescrite par l'article 174 de la Constitution.

3. **A-104/1-09/10** Projet d'ordonnance portant règlement définitif du budget de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année 2000

   Cette ordonnance a pour objet de donner aux comptes pour l'année 2000 la sanction législative prescrite par l'article 174 de la Constitution.

4. **A-105/1-09/10** Projet d'ordonnance portant règlement définitif du budget de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année 2001

   Cette ordonnance a pour objet de donner aux comptes pour l'année 2001 la sanction législative prescrite par l'article 174 de la Constitution.

5. **A-111/1-09/10** Proposition de résolution relative à l'adhésion de la Région de Bruxelles-Capitale au réseau "Città Slow"

   Par cette résolution, le parlement demande au gouvernement d'examiner l'adhésion de la Région de Bruxelles-Capitale, à l'instar de diverses autres villes européennes, au réseau « Città Slow Supporter » et d'adopter ainsi une philosophie qui s'efforce d'améliorer la qualité de vie et qui veut offrir un contre-pied à l'accélération de la société.

6. **A-112/1-09/10** Projet d'ordonnance portant assentiment : au Traité portant révision du Traité instituant l'Union économique Benelux signé le 3 février 1958, au Protocole relatif aux privilèges et immunités de l'Union Benelux et à la Déclaration, signés à La Haye le 17 juin 2008

   Le Traité instituant l'Union économique Benelux de 1958, entré en vigueur le 1er novembre 1960 pour une durée de cinquante ans, expirait le 31 octobre 2010 mais était susceptible d'être prolongé tacitement. Le Traité Benelux révisé tient mieux compte du processus d'intégration européen, de la nouvelle situation mondiale et des réformes institutionnelles belges.

7. **A-126/1-10/11** Projet d'ordonnance contenant l'ajustement du budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2010

Cette ordonnance réévalue le montant total des recettes à 2.535 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 92 millions d'euros par rapport au budget des voies et moyens initial (+ 3,8 %).

8. **A-127/1-10/11** Projet d'ordonnance contenant l'ajustement du budget des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2010

Cette ordonnance augmente les moyens d'action (crédits d'engagement et crédits variables) du budget initial de 1,4 million d'euros (+ 0,04 %) pour les fixer à 3.314,9 millions d'euros, et diminue les moyens de paiement (crédits de liquidation et crédits variables) d'un million d'euros (- 0,03 %) pour les fixer à 3.097,9 millions d'euros.

9. **A-128/1-10/11** Projet d'ordonnance contenant le Budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2011

A-129/1-10/11 Projet d'ordonnance contenant le Budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2011

A-130/1-10/11 Projet de règlement contenant le Budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 2011

A-131/1-10/11 Projet de règlement contenant le Budget général des Dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 2011

Chaque année en décembre, le parlement vote les budgets de la Région de l'année suivante. Pour l'année budgétaire 2011, les recettes générales sont évaluées à 2.973.338.000 euros et les recettes spécifiques à 163.355.000 euros, soit ensemble un montant de 3.136.693.000 euros. Les dépenses en termes de liquidation s'élèvent à 3.269.187.000 euros, soit une augmentation de 170,358 millions d'euros par rapport à l'initial 2010. Les dépenses en termes d'engagement s'élèvent à 3.293.419.000 euros, soit une diminution de 0,6 % par rapport à l'initial 2010.

10. **A-132/1-10/11** Modification budgétaire n° 1 – 2010 de l'Établissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale

Modification budgétaire n° 2 – 2010 de l'Établissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale

Le parlement donne un avis favorable aux budgets des centres de laïcité francophones à Bruxelles.

11. **A-140/1-10/11** Projet d'ordonnance modifiant le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe

Suite à l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne du 8 juin 2000 (Breitsohl, C-400/98), le législateur fédéral a modifié les règles en matière

de TVA sur les sols attenants. Afin d'éviter le risque d'une double imposition et dès lors que les modifications à la réglementation TVA risquaient de perturber l'équilibre entre, d'une part, la TVA et d'autre part, les droits d'enregistrement (article 159, 8° C. Enreg.), un élargissement de l'exemption en matière de droits d'enregistrement pour les cas où l'application de la TVA s'élargit, s'imposait.

12. **A-148/1-10/11** Projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 23 juillet 1992 relative à la taxe régionale à charge des occupants d'immeubles bâtis et de titulaires de droits réels sur certains immeubles

Cette ordonnance vise une perception plus efficace des taxes régionales ainsi qu'une augmentation du rendement des investissements en matière d'enrôlement et de recouvrement de ces taxes perçues par la Région.

13. **A-149/1-10/11** Projet d'ordonnance modifiant le Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus

Cette ordonnance institue un nouveau tarif pour les jeux de hasard en ligne de 11% sur la marge brute réelle réalisée par l'exploitant. De plus, un nouveau tarif uniforme pour les paris sur les courses de chevaux et les événements sportifs, fixé à 15% sur la marge brute de l'exploitant, est instauré.

14. **A-182/1-10/11** Projet d'ordonnance portant assentiment au Protocole sur les dispositions transitoires annexées au Traité sur l'Union européenne, au Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et au Traité instituant la Communauté européenne de l'Énergie atomique, fait à Bruxelles le 23 juin 2010

Cette ordonnance porte assentiment à l'augmentation du nombre de députés européens de 736 à 754 pour le reste de la législature 2009-2014 et assure la répartition des sièges additionnels de manière à tenir compte de l'entrée en vigueur tardive du Traité de Lisbonne.

15. **A-189/1-10/11** Proposition de résolution visant à rappeler son soutien au nécessaire devoir de mémoire et son opposition à toute loi générale d'amnistie

Par cette résolution, le parlement s'oppose à toute adoption d'une loi générale d'amnistie, affirme sa volonté de participer au devoir de mémoire et à la défense de valeurs communes, rappelle l'importance de perpétuer ce devoir pour éviter l'oubli et demande au Gouvernement bruxellois de poursuivre son action en matière de devoir de mémoire.

16. **A-190/1-10/11** Projet d'ordonnance modifiant diverses ordonnances dans le cadre de la création d'une administration fiscale au sein du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale

Cette ordonnance fait suite à la résolution du parlement et à l'accord du gouvernement de scinder les services fiscaux de l'Administration régionale des Finances et du Budget afin de créer une administration fiscale autonome au sein du Ministère de la Région. Elle vise à adapter les dispositions des ordonnances qui renvoient aux services fiscaux existant au

sein de l'Administration des Finances et du Budget en fonction de la création de cette administration.

17. **A-196/1-10/11** Modification budgétaire n° 1 – 2011 de l'Établissement néerlandophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale

Budget de l'exercice 2012 de l'Établissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale

Budget de l'exercice 2012 de l'Établissement néerlandophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale

Le parlement donne un avis favorable aux budgets des centres de laïcité francophones et néerlandophones à Bruxelles.

18. **A-203/1-10/11** Modification budgétaire n° 1 – 2011 de l'Établissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale

Le parlement donne un avis favorable aux budgets des centres de laïcité francophones à Bruxelles.

19. **A-207/1-10/11** Projet d'ordonnance contenant le premier ajustement du Budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2011 suite à la délibération budgétaire n°1 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale

En raison de la situation du Holding communal, les Régions ont décidé de porter leur garantie à 450 millions d'euros avec 15% pris en charge par la Région de Bruxelles-Capitale, soit 67,5 millions d'euros.

20. **A-213/1-10/11** Proposition de résolution relative à la reconnaissance de l'État palestinien en septembre 2011

Commission de l'Infrastructure, chargée des Travaux publics et des Communications

1. **A-96/1-09/10** Projet d'ordonnance réglant l'exploitation d'un service public de location automatisée de vélos

Cette ordonnance crée un service public chargé de l'organisation d'un système de location de vélos automatisé sur tout le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

2. **A-144/1-10/11** Projet d'ordonnance relative à la gestion de la sécurité des infrastructures routières

Cette ordonnance transpose une directive européenne du 19 novembre 2008 concernant la gestion de la sécurité des infrastructures routières. L'objet de l'ordonnance concerne en premier lieu les 5,28 km de Ring qui se trouvent sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Mais le gouvernement bruxellois a pour ambition d'appliquer ces critères relatifs à la sécurité routière sur le reste du réseau routier, à commencer par les voiries régionales.

3. **A-197/1-10/11** Projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral et les Régions concernant la mise en œuvre de la Convention relative à la collecte, au dépôt et la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure signée à Strasbourg le 9 septembre 1996

Cette ordonnance porte assentiment à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral et les Régions concernant la mise en œuvre de la Convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure. Cette Convention est un « traité mixte », qui touche aussi bien les compétences fédérales que régionales et qui a mené à la conclusion d'un accord de coopération entre l'Etat fédéral et les Régions. L'ordonnance est constituée d'un article unique donnant approbation audit accord. Comme la problématique des déchets concerne essentiellement une matière régionale, la plupart des obligations découlant de la Convention relèvent de la compétence des Régions.

Commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Politique foncière

A-94/1-09/10 Projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 19 mars 2009 portant modification du titre VII et du titre X du Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire relative au droit de préemption

Cette ordonnance corrige une disposition de l'ordonnance du 19 mars 2009 qui organise le droit de préemption dans le cadre des ventes publiques mais dont l'article 21, 2° rend l'exercice de ce droit impraticable. Désormais, le droit de préemption est pleinement applicable dans le cas des ventes publiques immobilières.

Commission du Logement et de la Rénovation urbaine

1. **A-108/1-09/10** Proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 17 juillet 2003 portant le Code bruxellois du logement et visant à définir la politique sociale du logement

   Cette ordonnance comporte un article, qui permet aux communes et aux CPAS, ainsi qu'à la SDRB, de produire du logement à finalité sociale avec un taux de TVA réduit à 6 %. Cette ordonnance met ainsi en œuvre une directive européenne de 2006, qui permet aux Etats membres de pouvoir appliquer des taux de TVA réduits dans le cadre de leur « politique sociale du logement ».

2. **A-118/1-09/10** Projet d'ordonnance modifiant les articles 97 à 114 de l'ordonnance du 17 juillet 2003 portant le Code bruxellois du Logement, relatifs au Conseil consultatif du Logement

   Cette ordonnance apporte certains aménagements organisationnels au fonctionnement du Conseil consultatif du Logement, afin de faciliter son travail au bénéfice de la Région. Le rôle de ce Conseil est important dans la prise de décision en matière de politique régionale du logement.

Commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature, de la Politique de l'Eau et de l'Energie

1. **A-119/1-09/10** Projet d'ordonnance relative aux sanctions applicables en cas de violation du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil, du 18 décembre 2006, concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

   Cette ordonnance prévoit des sanctions pénales et administratives en cas de non-respect des obligations contenues dans le règlement européen REACH sur le contrôle des substances chimiques.

2. **A-133/1-10/11** Projet d'ordonnance mettant la législation environnementale et énergétique en conformité avec les exigences de la Directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur

   La directive "services" a pour but de développer un marché européen des services. Elle contient des dispositions qui visent à supprimer les obstacles aux activités de services et à simplifier les procédures administratives. Elle vise aussi à renforcer les droits des destinataires de services, que ceux-ci soient des consommateurs ou des entreprises. Sa mise en œuvre a nécessité une adaptation de certains textes légaux dans le domaine de l'environnement (ordonnances relatives aux permis d'environnement, à la PEB, aux sols pollués et à la stérilisation des chats errants).

3. **A-138/1-10/11** Projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 31 janvier 2008 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre et relatif aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto

Cette ordonnance transpose partiellement une nouvelle directive relative au système européen d'échange de droits d'émission (étendue à de nouveaux secteurs et à d'autres gaz que le CO_2, mise aux enchères des quotas alloués aux entreprises). Cependant, elle n'induit aucun changement en Région de Bruxelles-Capitale.

4. **A-146/1-10/11** Projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 25 mars 2009 relative à l'évaluation et l'amélioration de la qualité de l'air ambiant

Cette ordonnance transpose une nouvelle directive relative à la qualité de l'air qui prévoit un échange d'informations et une évaluation au sein de l'Union européenne. Des plans d'action doivent être adoptés par les Etats membres en cas de dépassement des valeurs limites.

5. **A-152/1-10/11** Projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération du 2 avril 2010 entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale pour la coordination d'une infrastructure d'information géographique

Cet accord de coopération contribue à la mise en place effective d'une infrastructure d'information géographique dans l'Union européenne, imposée par la directive INSPIRE (INfrastructure for SPatial InfoRmation in the European Community).

6. **A-201/1-10/11** Projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 19 juillet 2001 relative à l'organisation du marché de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale et l'ordonnance du 12 décembre 1991 créant des fonds budgétaires

A-202/1-10/11 Projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 1er avril 2004 relative à l'organisation du marché du gaz en Région de Bruxelles-Capitale, concernant des redevances de voiries en matière de gaz et d'électricité et portant modification de l'ordonnance du 19 juillet 2001 relative à l'organisation du marché de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale

Dictée par la transposition des directives du "troisième paquet énergie" et par les recommandations du parlement bruxellois à propos du marché de l'électricité et du gaz, ces deux ordonnances visent à améliorer d'une part, la situation des clients finals (information de qualité, gestion des plaintes) et les mesures de protection sociale (augmentation de la fourniture minimale d'électricité et simplification de la procédure judiciaire) et d'autre part, le fonctionnement du marché en renforçant le rôle du régulateur et en facilitant la tâche des fournisseurs (simplification de l'octroi des licences ainsi que de la procédure en cas de défaut de paiement des clients finals).

Commission des Affaires intérieures, chargée des Pouvoirs locaux et des compétences d'Agglomération

1. **A-24/1-S.O.2009** Proposition d'ordonnance modifiant la loi du 20 juillet 1971 sur les funérailles et sépultures

Cette ordonnance prévoit que les frais des funérailles des personnes indigentes sont désormais à charge de la commune de la Région de Bruxelles-Capitale dans laquelle le défunt est inscrit dans le registre de la population, le registre des étrangers ou le registre d'attente ou, à défaut, dans laquelle le décès a eu lieu.

2. **A-101/1-09/10** Proposition d'ordonnance modifiant l'article 24 la loi du 20 juillet 1971 sur les funérailles et sépultures

Cette ordonnance autorise la conservation des cendres d'un défunt dans un endroit autre que le cimetière, sauf si, de son vivant et par écrit, il en a décidé autrement. En outre, il est désormais possible de remettre à la famille une fraction symbolique des cendres du corps incinéré.

3. **A-110/1-09/10** Proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 29 novembre 2007 portant fixation des modes de sépulture, de la destination des cendres ainsi que des rites de la conviction philosophique pour les funérailles pouvant figurer dans l'acte de dernières volontés

Cette ordonnance permet à toute personne d'informer l'officier de l'état civil de sa commune de ses dernières volontés quant au mode de sépulture, à la destination des cendres ainsi qu'aux rites de la conviction philosophique pour les funérailles et de mentionner, par le même acte, l'existence d'un contrat d'obsèques.

Commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Emploi et de la Recherche scientifique

1. **A-100/1-09/10** Projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 4 septembre 2008 relative à la lutte contre la discrimination et à l'égalité de traitement en matière d'emploi

Cette ordonnance ajoute la conviction syndicale à la liste des motifs de discrimination protégés par l'ordonnance du 4 septembre 2008.

2. **A-123/1-10/11** Projet d'ordonnance visant à transposer, partiellement, la Directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services en Région de Bruxelles-Capitale

La directive "services" a pour but de développer un marché européen des services. Elle contient des dispositions qui visent à supprimer les obstacles aux activités de services et à simplifier les procédures administratives. Elle vise aussi à renforcer les droits des destinataires de services, que ceux-ci soient des consommateurs ou des entreprises.

3. **A-145/1-10/11** Projet d'ordonnance portant assentiment à l'avenant du 30 avril 2010 à l'accord de coopération du 30 mai 2005 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone relatif à l'économie plurielle

L'avenant indexe de 1,5 % le budget global affecté à l'économie plurielle pour l'année 2008 par l'accord de coopération. Celui-ci organise les subsides versés par la Région à des initiatives d'économie sociale, dont les initiatives locales de développement de l'emploi (ILDE) et les entreprises d'insertion (EI).

4. **A-184/1-10/11** Projet d'ordonnance relative à la gestion mixte du marché de l'emploi dans la Région de Bruxelles-Capitale

En application de la directive "services", cette ordonnance remplace le régime d'agrément des agences d'emploi privées instauré par l'ordonnance du 26 juin 2003. Plusieurs conditions légales d'exercice, qui entravaient la libre prestation de services, sont supprimées.

C.2. Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (ARCCC)

Commissions réunies de la Santé et des Affaires sociales

1. **B-19/1-09/10** Projet d'ordonnance portant assentiment à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, adoptée à New York le 20 décembre 2006

Cette ordonnance porte assentiment à la Convention internationale par laquelle notre pays se rallie à la volonté internationale de prévenir les disparitions forcées et de lutter contre l'impunité du crime de disparition forcée.

2. **B-21/1-10/11** Projet d'ordonnance ajustant le Budget des Voies et Moyens de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 2010

Cette ordonnance réévalue le montant total des recettes à 83,8 millions d'euros, ce qui représente une diminution de 1,7 millions d'euros par rapport au budget des voies et moyens initial (- 1,9 %).

3. **B-22/1-10/11** Projet d'ordonnance ajustant le Budget général des Dépenses de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 2010

Cette ordonnance diminue les moyens d'action (crédits d'engagement) du budget initial de 2,6 millions d'euros (- 2,9 %) pour les fixer à 89 millions d'euros, et diminue les moyens de paiement (crédits de liquidation) de 0,4 million d'euros (- 0,5 %) pour les fixer à 86,2 millions d'euros.

4. **B-23/1-10/11** Projet d'ordonnance contenant le Budget des Voies et Moyens de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 2011

B-24/1-10/11 Projet d'ordonnance contenant le Budget des Dépenses de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 2011

Chaque année en décembre, l'Assemblée réunie vote les budgets de la Commission communautaire commune de l'année suivante. Pour l'année budgétaire 2011, les recettes sont évaluées à 85.825.000 euros. Les dépenses en termes de liquidation s'élèvent à 87.421.000 euros, soit une augmentation de 0,93 % par rapport à l'initial 2010. Les dépenses en termes d'engagement s'élèvent à 94.825.000 euros, soit une augmentation de 3,52 % par rapport à l'initial 2010.

5. **B-26/1-10/11** Projet d'ordonnance visant à transposer partiellement la Directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services en Région bilingue de Bruxelles-Capitale

La directive "services" a pour but de développer un marché européen des services. Elle contient des dispositions qui visent à supprimer les obstacles aux activités de services et à simplifier les procédures administratives. Elle vise aussi à renforcer les droits des destinataires de services, que ceux-ci soient des consommateurs ou des entreprises.

6. **B-33/1-10/11** Débat sur le rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2010 – Propositions de recommandations

La commission a débattu du rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2010 de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale. L'Assemblée réunie a adopté une série de recommandations en application de l'article 7 de l'ordonnance du 20 juillet 2006 relative à l'élaboration du rapport sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale.

D. STATISTIQUES DES INTERPELLATIONS, QUESTIONS ORALES ET QUESTIONS D'ACTUALITÉ

D.1. Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (PRB)

– **Séances plénières** : 29 interpellations, 138 questions d'actualité

– **Commissions** : 529 interpellations, 447 questions orales

- Commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales : 86 interpellations, 48 questions orales
- Commission de l'Infrastructure, chargée des Travaux publics et des Communications : 141 interpellations, 158 questions orales
- Commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Politique foncière : 53 interpellations, 36 questions orales
- Commission du Logement et de la Rénovation urbaine : 60 interpellations, 39 questions orales
- Commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature, de la Politique de l'Eau et de l'Energie : 78 interpellations, 75 questions orales
- Commission des Affaires intérieures, chargée des Pouvoirs locaux et des compétences d'Agglomération : 42 interpellations, 26 questions orales
- Commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Emploi et de la Recherche scientifique : 69 interpellations, 65 questions orales

– **Questions écrites** : 1075

D.2. Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (ARCCC)

– **Séances plénières** : 3 questions d'actualité

– **Commissions** : 44 interpellations, 24 questions orales
- Commissions réunies de la Santé et des Affaires sociales : 5 interpellations
- Commissions de la Santé : 16 interpellations, 6 questions orales
- Commission des Affaires sociales : 23 interpellations, 18 questions orales

– **Questions écrites** : 62

E. DÉBATS EN COMMISSION

E.1. Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (PRB)

Commissions réunies de l'Infrastructure, chargées des Travaux publics et des Communications, et de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Politique foncière

A-200/1-10/11 Présentation du schéma directeur Reyers (RTBF – VRT)

Des représentants des bureaux d'études BUUR et STRATEC ont présenté leurs différents projets pour la zone couverte par le schéma directeur. Les commissions réunies ont ensuite débattu de leurs effets sur la mobilité et l'aménagement du territoire.

Commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Politique foncière

A-154/1-10/11 Présentation de la mission du maître architecte

Le maître architecte a fourni des explications sur sa fonction et la manière dont elle s'articule avec les différents acteurs régionaux. Il a par ailleurs précisé les outils qu'il entend mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

Commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature, de la Politique de l'Eau et de l'Energie

1. Auditions relatives à l'état de la Forêt de Soignes
Le débat n'a pas donné lieu à un rapport écrit.

Les représentants de plusieurs associations ont été entendus à propos de l'avenir de la Forêt de Soignes et en particulier de la hêtraie cathédrale, menacée par le réchauffement climatique. Le débat a porté sur le plan de gestion et sur la pertinence d'un accroissement de la biodiversité de la forêt.

2. Auditions relatives aux mesures du rayonnement des antennes GSM
Le débat n'a pas donné lieu à un rapport écrit.

Des auditions ont porté sur la méthode et les conditions de mesure du champ électromagnétique émis par certaines antennes en Région de Bruxelles-Capitale. La méthode de mesure fédérale, puis la méthode de mesure régionale mise en place suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 1er mars 2007, ont été présentées et comparées.

Commission des Affaires intérieures, chargée des Pouvoirs locaux et des compétences d'Agglomération

Débat sur la situation des finances communales
Le débat n'a pas donné lieu à un rapport écrit.

Le ministre-président a dressé un état de la situation des finances communales : évolution des résultats, des recettes et des dépenses (de personnel, dotations aux zones de police, aux CPAS, etc.). Un échange de vues avec les députés a suivi.

Comité d'avis pour l'égalité des chances entre hommes et femmes

A-141/1-10/11 Débat relatif à la note d'orientation du gouvernement en matière d'égalité des chances entre hommes et femmes

Suite à la parution de la note d'orientation du gouvernement, les ministres et secrétaires d'Etat ont été entendus sur les actions déjà entreprises et qu'ils comptaient entreprendre afin de promouvoir l'égalité des chances entre hommes et femmes dans le domaine de leurs compétences respectives.

E.2. Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (ARCCC)

Commission des Affaires sociales

1. **B-28/1-10/11** Débat relatif à la mendicité dans les stations de métro de la STIB

Douze associations et organismes ont été entendus à propos de la mendicité dans les stations de métro de la STIB. Une discussion générale entre les commissaires et les membres du Collège réuni compétentes pour la politique de l'Aide aux personnes a ensuite eu lieu. Elle s'est clôturée par le dépôt d'une note de participation.

2. **B-32/1-10/11** Débat sur le rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2008

La commission a débattu du plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté rédigé par les membres du Collège réuni compétentes pour la politique de l'Aide aux personnes ainsi que du baromètre social 2009 et du rapport thématique 2008 « Pauvreté et vieillissement » réalisés par l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.

RELATIONS PUBLIQUES ET INTERNATIONALES

A. INFORMATIONS À DESTINATION DU CITOYEN
B. ACCUEIL ET ÉDUCATION
C. RELATIONS INTERNATIONALES
D. OCCUPATIONS DES SALLES ET ÉVÉNEMENTS

A. INFORMATIONS À DESTINATION DU CITOYEN

A.1.Bienvenue au parlement bruxellois

Assister à une séance plénière ou à une séance de commission

Pour assister à une séance plénière (en principe, le vendredi) ou à une séance de commission, consultez le calendrier sur notre site web www.parlbru.irisnet.be, et rendez-vous dans les locaux du parlement bruxellois, rue du Lombard 73, muni(e) de votre carte d'identité.
A savoir : Pendant tout le cours de la séance, les personnes placées dans les tribunes se tiennent assises, et en silence. Toute manifestation est interdite. Toute personne qui trouble l'ordre est sur le champ exclue des tribunes.

Visiter le parlement

Le parlement bruxellois organise sur rendez-vous préalable des visites pour des groupes scolaires, des groupes d'étudiants ou d'adultes, accompagnées d'un exposé introductif, de la projection d'un film et de "questions-réponses", avec la possibilité également de dialoguer avec des parlementaires. Pour les 10 à 15 ans, le parlement bruxellois organise également le jeu de rôles « Democracity » (voir aussi le point « Accueil et éducation », p. 44).

Pour plus d'informations, adressez-vous au service des relations publiques, par courriel à relationspubliques@parlbru.irisnet.be *ou par téléphone au numéro 02 549 62 04.*

A.2. Publications d'information

Le dépliant

Composé de sept volets recto-verso (F/Nl), c'est la publication la plus distribuée. Synthétique, illustré de cinq panneaux didactiques, il vise un large public.

La brochure

Bilingue, elle comprend 62 pages en deux colonnes et vise un public plus ciblé que le dépliant (délégations étrangères, corps enseignant, étudiants du supérieur…).
Elle comprend une introduction à la Belgique fédérale, aborde les compétences des entités fédérées, le processus d'adoption des ordonnances, les rapports entre le parlement et le gouvernement, la composition politique du parlement, les Commissions communautaires etc. Une version abrégée est également disponible en anglais.

La bande dessinée

Une bande dessinée bilingue conçue pour un public d'adolescents pour lesquels les autres publications n'étaient pas adéquates a été éditée en 2006 (Séraphine Graphics). Elle met en scène des jeunes autour d'un scénario adapté à leur âge pour les initier au processus démocratique. Des fiches pédagogiques expliquant les institutions et les structures de l'Etat belge sont téléchargeables sur le site du parlement.

La brochure «Le parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a vingt ans»

Cet ouvrage n'avait pas pour ambition d'être un recueil exhaustif d'ordonnances adoptées par le parlement ; il retrace brièvement le long cheminement de la réforme de l'Etat qui donna naissance le 12 janvier 1989 à la Région autonome souhaitée par les Bruxellois, l'évolution de son financement et l'essence du travail législatif accompli de 1989 à 2009.

La brochure historique

Rédigée par deux personnalités académiques, cette brochure bilingue en deux colonnes retrace toute l'histoire du bâtiment et du quartier depuis le 17e siècle jusqu'à nos jours. Truffée de détails sur les propriétaires successifs des lieux et sur les nombreuses transformations du bâtiment, elle s'adresse à un public averti.

Le dépliant historique

Rédigé à partir de la brochure historique, il comprend quatre volets abondamment illustrés sur le bâtiment. Il comprend un encart plus détaillé en deux langues (F/Nl).

Le parcours pour les visiteurs

Lors des journées portes ouvertes et des journées du patrimoine, les visites se conçoivent individuellement. Ce document de quatre volets est destiné à fournir aux visiteurs aussi bien de l'information sur le patrimoine que sur l'institution.

Le livre de prestige

Trilingue (F/Nl/Angl), conçu lors de la législature 1995-1999, il a été publié en 2001 à «la Renaissance du Livre» et réédité par Luc Pire en 2006. Il comprend un chapitre sur le bâtiment, sur la rénovation, sur le fonctionnement de l'institution et sur les œuvres d'art contemporaines et un encart avec des données statistiques sur la Région bruxelloise. Il est offert aux délégations étrangères en visite au parlement ou par les membres du Bureau en déplacement à l'étranger.

Le film

D'une durée de 12 minutes, conçu au début de cette législature, il vise un public d'adolescents et d'adultes et informe à la fois sur les compétences régionales et sur le processus parlementaire par le biais d'interventions de différents membres du parlement pendant leur travail en commission.

Pour plus d'informations sur les publications, adressez-vous au service des relations publiques, par courriel à relationspubliques@parlbru.irisnet.be *ou par téléphone au numéro 02 549 62 04.*

B. ACCUEIL ET ÉDUCATION

B.1. Statistiques des visites guidées

B.1.1. Visites guidées sous la conduite du service des relations publiques:

Les visites sont guidées par les fonctionnaires des relations publiques, en français, en néerlandais ou en anglais. Elles sont gratuites et peuvent être organisées tous les jours ouvrables entre 9h30 et 12h, ou entre 14h et 17h. Elles durent de 1h30 à 2h et se clôturent par un rafraîchissement dans la cafétéria des députés. Ci-dessous une liste des visites organisées en 2010-2011:

- *Établissements scolaires*:

Écoles primaires: Mater Dei-instituut – Woluwe-Saint-Pierre (5 octobre 2010), Sint-Pieterscollege – 1090 Jette (8 novembre 2010), Unescoschool Koekelberg – 1081 Koekelberg (4 mai 2011).
Écoles Secondaires: École Préparatoire Léon Lepage – 1000 Bruxelles (13 octobre 2010), Victor Hortaschool – 1140 Evere (20 décembre 2010), Sint-Lodewijkscollege – Lokeren (20 décembre 2010), Koninklijk Atheneum Etterbeek – 1040 Etterbeek (2 mars 2011), Athénée Andrée Thomas – 1190 Forest (14 mars 2011), Ecole Decroly – 1180 Uccle (22 mars 2011), Don Boscocollege – Kortrijk (24 mars 2011), Institut Marie Immaculée Montjoie – 1070 Anderlecht (24 mars 2011), École Notre Dame des Champs (1180 Uccle) et Sint-Andreasinstituut Brugge (5 mai 2011), Instituut Anneessens-Funck – 1000 Bruxelles (23 mai 2011).
Écoles supérieures et universités: Enseignement supérieur Parnasse-Deux Alice – 1200 Woluwe-Saint-Lambert (6 et 8 octobre 2010), EPFC – Enseignement de promotion et de Formation Continue – 1050 Ixelles (12 octobre 2010), Erasmushogeschool Master journalistiek – Campus 1040 Etterbeek – (19 octobre 2010), Institut des langues Vivantes – 1348 Louvain-La-Neuve (10 décembre 2010), École Erasme – 1070 Anderlecht (14 février 2011), Katholieke Hogeschool Kempen et Ephec (5 avril 2011), Haute École Francisco Ferrer – 1000 Bruxelles (27 avril 2011).

- *Autres*

Asbl Siréas – 1050 Ixelles (7 octobre 2010), premier vice-président honoraire Jan Béghin (16 octobre 2010), Danish Club Belgium – Brussels (23 octobre 2010), Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI) – 1000 Bruxelles (18 novembre 2010), asbl Emmergence XL – 1050 Ixelles (22 novembre 2010), asbl Cenforgil – 1060 Sint-Gilles (23 novembre 2010), Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI) – 1000 Bruxelles (9 décembre 2010), Escapade Seniors – Bruxelles (10 février 2011), Seniorenvereniging Koninklijk OKRA Dilbeek (2 mars 2011), Seniorenvereniging KWB Groot-Bijgaarden (15 mars 2010), Seniorenvereniging Activ-Plus – 3080 Tervuren (17 mars 2011), Bruxelles-Formation – 1000 Bruxelles (31 mars 2011), asbl Siréas – 1050 Ixelles (4 avril 2011), Vereniging Halle (25 mai 2011), Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI) – 1000 Bruxelles (1er juin 2011), Bruxelles-Formation – 1000

Bruxelles (6 juin 2011), Personnel de la Cour des Comptes (9 juin 2011), Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI) – 1000 Bruxelles (15 juin 2011), Cercle d'Histoire et du Patrimoine de Forest – 1190 Forest (22 juin 2011), Syndicat Libéral – CGSLB (23 juin 2011), greffier adjoint honoraire Guido Ghekiere (17 septembre 2011).

B.1.2. Visites guidées sous la conduite de parlementaires ou de groupes politiques:

Mme Els Ampe – Open VLD (11 décembre 2010, 18 janvier en 26 mai 2011);
Mme Julie de Groote – cdH (20 novembre 2010);
M. Serge de Patoul – MR (23 octobre, 13 novembre, 11 décembre 2010 et 15 janvier, 12 février, 30 avril, 21 mai, 28 mai 2011);
M. Paul De Ridder – N-VA (30 octobre, 9 et 13 novembre 2010 et 10 juin 2011);
M. Ahmed El Khannouss – cdH (31 janvier 2010);
Mme Béatrice Fraiteur – MR (28 mai 2011;
M. Alain Hutchinson – PS (8 décembre 2010);
Mme Mahinur Ozdemir – cdH (16, 25 novembre et 15 décembre 2010, 27 janvier en 24 février 2011);
Mme Martine Payfa – MR (1, 7, 14 et 21 février 2011);
Mme Olivia P'Tito – PS (22 janvier, 2 février et 19 mai 2011);
Mme Elke Roex – sp.a (26 mars et 5 avril 2011);
Mme Jacqueline Rousseaux – MR (21 juin 2011)
M. Rudi Vervoort – PS (21 février 2011);

—

Groupe Open VLD (21 décembre 2010 et 10 février 2011);
Groupe Groen! (10 février 2011);
Groupe sp.a (4 juin et 28 septembre 2011);

B.2. Jeu de rôle « Democracity » – 15 séances avec quelque 300 jeunes

Démocracity est un jeu de rôle éducatif destiné aux 10 à 15 ans. Les jeunes parlementaires construisent ensemble, par le biais de la concertation et de l'argumentation, leur ville idéale. Un vote en séance plénière suit la discussion de groupe.

A travers ce jeu de rôle, le parlement bruxellois souhaite familiariser, de manière ludique, les élèves au fonctionnement d'un parlement et à la prise de décision démocratique afin de les inciter à devenir des jeunes citoyens critiques.

Ci-dessous une liste des écoles qui ont participé à une séance de «Democracity» durant l'année parlementaire 2010 – 2011:

Écoles primaires: Sint-Jan Berchmanscollege – 1000 Bruxelles (20 janvier 2011), Goede Lucht – 1070 Anderlecht (8 février 2011), École La Farandole-Les Marronniers – 1040 Etterbeek (3 mars 2011), Klavertje Vier – 1000 Brussel (17 mars 2011), École La Farandole-Les Marronniers – 1040 Etterbeek (28 mars 2011), GBS Van Asbroeck – 1090 Jette (29 mars 2011), École Verrewinkel – 1180 Uccle (7 avril 2011), Ecole Oscar Bossaert – 1081 Koekelberg (3 mai 2011), École Messidor – 1180 Uccle (10 mai 2011), École Saint-Job – 1180 Uccle (19 mai 2011), École Messidor – 1180 Uccle (24 mai 2011), GBS De Kadeekes – 1081 Koekelberg (26 mai 2011).
Écoles secondaires: Institut de la Vierge fidèle – 1030 Schaerbeek (24 février 2011), Institut Saint-Joseph – 1040 Etterbeek (21 mars 2011), Don Bosco Halle (26 avril 2011).

C. RELATIONS INTERNATIONALES

C.1. Accueil de délégations étrangères

- ***Visite d'une délégation de l'Assemblée nationale du Vietnam*** (Bruxelles, le 10 octobre 2010)

Dans le cadre d'une visite de travail en Belgique, une délégation de la commission de l'Économie et du Budget de l'Assemblée nationale du Vietnam, conduite par son vice-président Mr Ngoc Xuyen Cao, a été reçue vendredi 10 octobre par la présidente Françoise Dupuis et par le premier vice-président Walter Vandenbossche.

Le parlement vietnamien a entamé en mai 2010 un vaste débat sur la fiscalité environnementale susceptible d'entraîner d'importants amendements à la législation en vigueur dans ce cadre.

La délégation vietnamienne a émis le souhait d'un échange de vues sur ce sujet mais aussi sur les taxes relatives à l'acquisition et à la transmission de propriétés.
La rencontre a été l'occasion de confronter les mesures fiscales en vigueur ou en gestation au Vietnam et dans la Région de Bruxelles-Capitale, en ce compris leurs incidences sur le plan économique et social.

- ***Réunion des présidents des commissions de la Recherche scientifique et de l'Innovation des Etats membres de l'Union européenne*** (Bruxelles, les 17 et 18 octobre 2010)

Dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne, le président du parlement de la Communauté française, Jean-Charles Luperto, la présidente du parlement wallon, Emily Hoyos, et la présidente du parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, Françoise Dupuis, ont invité les présidents des commissions en charge de la Recherche scientifique et de l'Innovation des 27 pays membres à une rencontre de deux jours, les dimanche 17 et lundi 18 octobre 2010.

Dix-sept pays européens ont répondu à l'invitation : l'Autriche, la Bulgarie, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie et la Croatie, en tant que pays candidat à l'adhésion.

Cette rencontre s'est articulée autour de deux thèmes majeurs : la valorisation de la carrière des chercheurs et les rapports entre la recherche appliquée et la recherche fondamentale.
A l'issue des travaux, les conclusions de cette journée d'étude ont été présentées par Mme Françoise Dupuis.

Des débats du lundi matin consacrés au statut des chercheurs, les éléments suivants ont été retenus:

1. la place des femmes dans la recherche est encore largement déficitaire. Les femmes souffrent d'une progression de carrière plus lente et sont peu représentées dans la hiérarchie académique. Concilier vie de famille et exigences d'une carrière scientifique reste malaisé ;
2. il serait souhaitable que les Etats membres harmonisent leur législation notamment en matière de sécurité sociale ; la multitude de systèmes nationaux et son cortège de formalités administratives ne favorisent certainement pas la mobilité des chercheurs, facteur pourtant essentiel à la qualité de la recherche ;
3. le statut des chercheurs post-doctorants mérite également l'attention du monde politique. Souvent précaire, il met en lumière la césure délicate entre le milieu académique et le monde de l'entreprise ;
4. le déséquilibre entre le nombre de chercheurs en sciences humaines et le nombre de chercheurs en sciences exactes pose partout en Europe le problème de la sensibilisation des jeunes aux mathématiques et aux sciences exactes durant le cursus secondaire.

Toutes ces priorités devront être prises en compte au moment de l'élaboration du prochain programme-cadre pour la recherche scientifique au niveau européen.

Les travaux du lundi après-midi ont mis en évidence les rapports étroits entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée et l'aspect relativement théorique de la distinction entre ces deux types de recherche. Les éléments constitutifs de l'une et de l'autre sont identiques : capital humain et moyens matériels, aujourd'hui déficitaires.

Par ailleurs, la nécessité d'une culture de l'innovation, maintes fois soulignée, implique l'acceptation, par les instances qui financent la recherche appliquée, du risque d'échec. Contrairement aux pays émergents (l'Inde, la Chine), l'Europe tarde à intégrer cette prise de risque inhérente à toute recherche, qu'elle soit fondamentale ou appliquée.

Visite de l'ambassadeur de Bulgarie (Bruxelles, le 10 novembre 2010)

Le mercredi 10 novembre 2010, la présidente Françoise Dupuis a reçu l'ambassadeur de Bulgarie, M. Hristo Gueorgiev, dans les salons du parlement.

L'entretien a essentiellement porté sur l'ouverture du marché du travail belge aux citoyens bulgares et sur de potentielles relations bilatérales entre l'assemblée bulgare et le parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Visite du président de la Douma de la Ville de Moscou (Bruxelles, le 29 novembre 2010)

Dans le cadre de l'accord de coopération entre le parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et la Douma de la ville de Moscou, signé à Moscou le 21 septembre 2001, le président de la Douma, M. Vladimir Platonov, présent à Bruxelles pour une réunion au sein du parlement européen, s'est entretenu avec la présidente Françoise Dupuis.

L'entrevue s'est déroulée ce lundi 29 novembre dans les salons de la présidence et a porté sur les points suivants :

1. la réactivation du protocole d'accord liant les deux assemblées en vue d'échanger de bonnes pratiques sur les compétences communes ;
2. la présidente Françoise Dupuis a, par ailleurs, répondu aux questions de son hôte moscovite relatives à la législation en vigueur encadrant la gestion et le fonctionnement des taxis bruxellois, un volet pour lequel les autorités russes marquent un réel intérêt depuis la libéralisation d'un secteur autrefois entièrement sous tutelle de l'Etat ;
3. M. Platonov a également posé des questions quant au contrôle des animaux « domestiques » errants, fléau auquel la mégapole russe (dix millions d'habitants) doit faire face suite à l'abandon de plus en plus fréquent d'animaux de compagnie dans l'espace public. Cette compétence n'étant pas du ressort des Régions, les questions seront transmises vers le niveau fédéral, responsable en la matière ;
4. le dernier volet de l'entretien a porté sur la vidéo-surveillance, une matière également gérée par le pouvoir fédéral, en partage avec le niveau local pour la détermination des lieux à surveiller et l'installation du matériel.

Visite de la présidente du Landtag de Thuringe (Bruxelles, le 25 mai 2011)

La présidente Françoise Dupuis a reçu le mercredi 25 mai la présidente du Landtag (parlement) de Thuringe, Mme Birgit Diezel.

La présidente du Landtag et Mme Françoise Dupuis ont échangé leurs expériences sur le rôle des Etats fédéraux et de leurs régions au sein de l'Union européenne, et plus particulièrement sur le système de contrôle de subsidiarité par les parlements régionaux.

Le principe de subsidiarité régit l'intervention de l'Europe dans la mesure où, d'une part, « les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être atteints de manière suffisante par les Etats membres, tant au niveau central qu'au niveau régional et local et, d'autre part, « peuvent l'être mieux, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, au niveau de l'Union ».

Visite des présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat du Burundi (Bruxelles, le 16 juin 2011)

La présidente Françoise Dupuis a reçu le mercredi 16 juin les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat du Burundi, MM. Pie Ntavyohanyuma et Gabriel Ntisezerana, en visite officielle en Belgique du 14 au 17 juin.

Au cours d'une réunion de travail, le président de l'Assemblée nationale a tracé les grands axes de politique générale adoptés par les deux chambres burundaises suite au scrutin de 2010 qui a consacré une large victoire du CNDD-FDD ; 81 siège sur 106 à l'Assemblée nationale et 32 sur 41 au Sénat. Les ethnies minoritaires sont représentées au sein des deux assemblées.

Le développement de la politique sanitaire, la mise en place d'un enseignement gratuit et obligatoire, le rétablissement des principaux axes routiers, l'accès à l'eau potable, la diversification des sources énergétiques, la mise en oeuvre d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, l'accès aux nouvelles technologies notamment de l'information, la diversification de l'économie (85 pour cent de la population est active dans une agriculture de subsistance) sont les défis ambitieux que les autorités burundaises tiennent à relever.

Les deux présidents ont exprimé le souhait que la Belgique dans toutes ses composantes soutienne ces initiatives, les appuie auprès des pays donateurs et plus particulièrement au sein de l'UE, et que l'assemblée bruxelloise en particulier puisse soutenir, par la transmission de bonnes pratiques, le développement d'une administration parlementaire efficace.

Visite d'une délégation de la Douma de la Ville de Moscou
(Bruxelles, du 2 au 4 octobre 2011)

Le Bureau a reçu du 2 au 4 octobre 2011 une délégation de la Douma (Assemblée) de la Ville de Moscou emmenée par son président M. Vladimir Platonov.

Lundi matin 3 octobre, la présidente Françoise Dupuis et le premier vice-président Walter Vandenbosche ont accueilli la délégation dans les locaux de l'assemblée.
La présidente a ensuite brossé un aperçu historique des réformes de l'Etat, a expliqué les compétences des entités fédérées et le fonctionnement de l'Assemblée.
Les questions de la délégation de Moscou ont porté sur le droit de pétition, la publicité des débats et sur les règles en vigueur en matière de bonne gouvernance.

Visite de la Douma de la Ville de Moscou (2 au 4 octobre 2011)

Croissance démographique

Les travaux de la matinée ont été consacrés à l'essor démographique auquel Bruxelles devra faire face au cours des vingt prochaines années et à son incidence sur les politiques à mener en matière de logement, de mobilité et d'infrastructure.

Après des décennies de déclin démographique, la population bruxelloise, 1.112.120 habitants au 20 janvier 2011, a recommencé à croître au milieu des années 1990. Une accélération a été observée depuis les années 2000, avec 2 pour cent de croissance annuelle. Les incidences en matière de mobilité et de logement alimentent la mise en oeuvre de politiques ciblées.

L'évolution prévisible de la population scolaire exigera la création extrêmement rapide de nouvelles infrastructures (79 écoles à l'horizon 2015).

Après l'intervention de plusieurs élus moscovites sur les différents volets du sujet, M. Vladimir Platonov a conclu en soulignant la similitude des défis auxquels les deux capitales doivent faire face, avec un facteur 10 pour la capitale russe.

Transports publics

Les travaux de l'après-midi ont été consacrés aux transports publics bruxellois, aux nouveaux investissements de la STIB et aux réalisations récentes : le bouclage de la petite ceinture pour le réseau de métro, les nouvelles infrastructures en sites propres pour les bus et trams, l'intermodalité des abonnements de transports publics avec accès aux réseaux de voitures partagées et de vélos, la modernisation de la billetterie. La STIB peut se vanter d'une croissance importante d'usagers : 170 millions de voyages en 2000, 310 millions en 2010.
Le plan Iris II ambitionne une baisse du recours à la voiture de 20 pour cent à l'horizon 2018.

Les membres de la Douma ont souhaité poursuivre le débat sur la régulation des taxis, problème important rencontré par les autorités de Moscou : un grand nombre de voitures particulières officient comme taxis et échappent ainsi à tout contrôle de sécurité, de coût et de qualité. La Région de Bruxelles-Capitale a adopté, en la matière, une législation garantissant aux usagers un matériel roulant de qualité et des chauffeurs dont l'aptitude est contrôlée régulièrement.
Le député Jamal Ikazban, président de la commission de l'Infrastructure du PRB, a exposé la philosophie et les conséquences pratiques de notre système de règlementation.
En soirée, la délégation et les membres du Bureau étaient les hôtes de l'ambassadeur de Russie, M. Alexandre Romanov, en sa résidence d'Uccle.

Protection du patrimoine

Le mardi 4 octobre, la dernière session de travail a eu pour objet la protection du patrimoine. A l'issue de l'exposé sur les règlementations en vigueur en la matière, la présidente Françoise Dupuis et la députée Marie Nagy, présidente de la commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme du PRB, ont répondu notamment aux questions relatives aux procédures observées pour la composition de la commission régionale des Monuments et Sites.

Le débat s'est ensuite prolongé sur la question de la reconstruction de monuments disparus, sur les initiatives de sensibilisation du public à la préservation du patrimoine et sur l'accessibilité des sites aux personnes moins valides.

Pour conclure, M.Platonov a relevé que la restauration du siège du parlement, bâtiment classé, aménagé de manière très contemporaine serait une initiative totalement impossible en Russie. La restauration d'un bâtiment ou d'une oeuvre s'y fait plutôt dans l'esprit de l'époque.

Les deux délégations ont effectué au cours de l'après-midi une promenade patrimoniale dans différents quartiers de la capitale, avec un intérêt particulier, en cette année du 150 ème anniversaire de la naissance de Victor Horta, pour quelques bâtiments remarquables du grand architecte bruxellois.
La délégation et les membres du Bureau se sont retrouvés en soirée pour un dîner officiel dans les salons du parlement. Il y eut échanges de cadeaux et nombreuses prises de paroles. La décision de poursuivre la coopération, entamée il y a dix ans, a été confirmée par les deux parties. Un système de vidéo-conférences pourrait rendre les échanges plus fréquents et plus intenses.
A l'issue de ces trois jours de rencontres, empreints d'une grande convivialité, M. Vladimir Platonov a invité les membres du Bureau à une nouvelle rencontre à Moscou.

- **Visite d'une délégation parlementaire cubaine** (Bruxelles, le 26 octobre 2011)

Une délégation de l'Assemblée nationale de la République de Cuba a été reçue, le mercredi 26 octobre 2011 par la présidente Françoise Dupuis.

La délégation était emmenée par M. Ramon Pez Ferro, député et Président de la Commission des relations extérieures de l'Assemblée nationale de Cuba.

Cette visite officielle s'inscrivait dans le cadre des échanges de l'Union interparlementaire (UIP). L'objet de la rencontre a porté sur la structure fédérale de notre pays et le fonctionnement du parlement bruxellois. Dans ce même esprit, la délégation avait déjà rendu visite aux présidents des parlements wallon et flamand.

C.2. Déplacements en Belgique et à l'étranger

C.2.1. Déplacements du Bureau du parlement

- **Visite d'une délégation du Bureau aux camps de concentration et d'extermination d'Auschwitz et Birkenau** (Oswiecim, du 12 au 15 avril 2011)

Une délégation du Bureau du parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a pris part du 12 au 15 avril 2011 au voyage d'étude que la fondation Auschwitz organise chaque année aux camps de concentration d'Auschwitz à Oswiecim en Pologne.
Trois survivants des camps ont participé à l'événement : MM. Henri Kichka, Jacques Rotenbach et Paul Sobol. Les autres participants, sélectionnés par la fondation, émanaient d'horizons différents, mais principalement des milieux du syndicalisme et de l'enseignement.

La délégation du Bureau était composée de :

Mme Françoise Dupuis, présidente,
M. Vincent Dewolf, vice-président,
Mme Caroline Persoons, secrétaire,
M. Fouad Ahidar, secrétaire,
M. Herman Mennekens, secrétaire.

La visite aux camps d'Auschwitz I et d'Auschwitz II Birkenau, où la présidente Françoise Dupuis a déposé une gerbe de fleurs aux monuments commémoratifs, a été profondément ressentie par l'ensemble du groupe.

Mme Françoise Dupuis a tenu un bref discours lors du dépôt de fleurs au monument international de Birkenau. Elle a souligné, à cette occasion, le caractère bouleversant de la visite aux camps. La souffrance humaine, qui y est centrale, est inacceptable et il est crucial que ces témoignages atteignent encore et toujours nos jeunes. Elle a remercié la Fondation Auschwitz et tous les participants au déplacement. La présidente a demandé à la Fondation de poursuivre sa mission sans relâche.

Lors des rencontres avec les trois survivants, les participants ont surtout voulu savoir quelle fut leur vie après les camps.

Les rescapés ont expliqué leur combat pour reconstruire leur vie. Ils sont conscients d'être les derniers survivants des camps et espèrent que d'autres, comme les participants à ce voyage, continueront à témoigner. Tous trois sont nés en 1926 et, malgré l'âge, ils continueront à témoigner auprès des jeunes aussi longtemps qu'ils le pourront.

C.2.2. Déplacements des commissions du parlement

Déplacement de la commission de l'Infrastructure, chargée des Travaux publics et des Communications, à Karlsruhe (Karlsruhe et Stuttgart, les 5 et 6 octobre 2010)

A l'initiative des députés Carla Dejonghe (Open VLD) et Jef Van Damme (sp.a), la commission de l'Infrastructure du parlement bruxellois a effectué une visite de travail de deux jours dans les villes allemandes de Karlsruhe et Stuttgart, afin d'y étudier l'organisation de leurs transports en commun.

La délégation bruxelloise se composait du président de la commission, M. Philippe Close (PS), de la première vice-présidente, Mme Carla Dejonghe (Open Vld), de Mme Anne-Charlotte d'Ursel (MR, troisième vice-présidente), de Mme Danielle Caron (cdH) et de Mme Céline Delforge (Ecolo), et de M.Emin Özkara (PS). Elle était accompagnée de deux experts mandatés par la STIB.

Au début des années nonante, Karlsruhe, ville de 173 km² et de 290.000 habitants, a fait le choix de diminuer le trafic automobile, au profit d'un système de transports en commun intégré, appelé le «Karlsruher Model», et qui consiste à amener des gens habitant en périphérie directement en ville, sans correspondance; le train de banlieue devient en centre-ville un tramway ordinaire intégré à la circulation. L'installation du «tram-train» à Karlsruhe a diminué la pression du trafic automobile en ville et permis de développer en périphérie certains quartiers de la ville situés à proximité de ses arrêts.

A Stuttgart, la délégation s'est rendue au Landtag (parlement régional) du Baden-Württemberg. Les députés bruxellois ont ensuite pu visiter le métro léger de Stuttgart, né en 1961 de la transformation du réseau de tramways. Les voies du centre-ville ont été mises en souterrain. Celles de la périphérie ont été installées en site propre en surface. Elles forment de véritables stations de métro à l'air libre.

- ***Visite de travail du Port de Bruxelles*** (Bruxelles, le 6 octobre 2010)

Le 6 octobre 2011, les commissions réunies de l'Infrastructure, chargée des Travaux publics et des Communications, et des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Emploi et de la Recherche scientifiquese sont rendues au Port de Bruxelles à l'invitation de sa direction. Après avoir entendu un exposé de présentation générale, elles ont effectué, en car puis en bateau, une visite du port ainsi que de la société Pavan.

- ***Visite de travail du président de la commission en charge de l'Emploi, M. Walter Vandenbossche, à Budapest*** (Budapest, les 19 et 20 mai 2011)

M. Walter Vandenbossche, président de la commission en charge des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Emploi et de la Recherche scientifique, a participé les 19 et 20 mai 2011 à un colloque organisé à Budapest par la présidence hongroise de l'UE à propos de la stratégie "Europe 2020". Cette stratégie comporte cinq grands objectifs que l'Union européenne s'est assignés pour les dix prochaines années: emploi, investissement dans la recherche scientifique, réduction des gaz à effets de serre, enseignement et lutte contre la pauvreté. L'Union veut atteindre un taux d'emploi de 75% des 20-64 ans d'ici 2020.

Chaque État membre doit contribuer à la réalisation de ces objectifs. M. Vandenbossche a énoncé à ses collègues européens les mesures que l'Etat fédéral et la Région bruxelloise prennent pour y parvenir. Il s'agit avant tout de développer l'activité économique à Bruxelles et de renforcer l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi. La Région entend aussi soutenir la formation des demandeurs d'emploi, en particulier au sujet de l'apprentissage des langues. Elle poursuit son combat contre la discrimination à l'embauche. Enfin, elle souhaite accroître la mobilité des travailleurs, afin que plus de Bruxellois trouvent un emploi dans une autre Région.

- ***Visite de la commission de l'Environnement de la Conservation de la Nature, de la Politique de l'Eau et de l'Energie à l'entreprise « Tomra Systems NV» à Apeldoorn*** (Apeldoorn, le 7 juin 2011)

Dans le cadre des travaux relatifs au dépôt de la proposition de résolution «visant à mettre en place des poubelles publiques adaptées au tri sélectif en Région bruxelloise» de Mmes Béatrice Fraiteur (FDF), Anne-Charlotte d'Ursel (MR), Olivia P'Tito (PS), Mahinur Ozdemir (cdH), Annemie Maes (Groen!), MM. Arnaud Pinxteren (Ecolo), Fouad Ahidar (sp.a), Mmes Brigitte De Pauw (CD&V) et Els Ampe (Open VLD), la commission de l'Environnement a visité, le 26 avril 2011 l'entreprise Tomra située à Apeldoorn (Pays-Bas).

L'entreprise Tomra, spécialisée dans la reprise automatisée des emballages de boissons consignées (bouteilles en verre et en plastique PET, canettes), offre des pistes de réflexion dans le cadre du tri sélectif au niveau des poubelles publiques. La firme Tomra, implantée dans plus de cinquante-cinq pays, est leader mondial en la matière.

La délégation a visité la salle d'exposition de l'entreprise, qui présente une gamme de produits ainsi que le projet pilote de reprise volontaire de canettes et de PET mis sur pied par la commune d'Apeldoorn.

C.2.3. Participation à des réunions internationales

- **Quatorzième assemblée générale de la CALRE** (Trente, 3 au 5 octobre 2010)

Une délégation du parlement, composée de Mme Françoise Dupuis, présidente, et de M. Willem Draps, secrétaire, a participé du 3 au 5 octobre 2010 à Trente (Italie) à la quatorzième assemblée générale de la CALRE (conférence des assemblées législatives d'Europe) et au comité permanent qui l'a précédée.

L'assemblée générale de la Calre a modifié le règlement de la Calre et a adopté la déclaration de Trente.

La CALRE s'est dotée d'un nouveau règlement dont les innovations notables sont d'une part l'emploi des langues lors des réunions de la Conférence: chacune des langues officielles des régions représentées pourra être utilisée lors des réunions et d'autre part, l'instauration d'une vice-présidence, fonction exercée par le président de l'année précédente, afin d'assister le président nouvellement élu.

La déclaration adoptée à l'issue de la séance plénière peut se résumer comme suit:
- les participants soulignent l'importance du Traité de Lisbonne et en particulier de son protocole relatif au principe de subsidiarité (la gouvernance exercée au niveau de pouvoir le plus adéquat). Ils rappellent l'efficacité et la légitimité des régions dans leurs rapports avec l'Union européenne;
- la CALRE entend être le porte-drapeau des régions à pouvoirs législatifs en Europe et promouvoir une gouvernance à plusieurs niveaux. Le déficit démocratique de l'UE s'en trouvera corrigé;

– la CALRE souhaite participer davantage au processus de décision de l'UE. Les parlements régionaux doivent tous être impliqués dans la procédure de contrôle du principe de subsidiarité.

Les membres de la CALRE invitent la Commission européenne à un dialogue plus régulier avec les parlements nationaux et régionaux.

Dixième Conférence des présidentes et présidents des parlements des Régions Capitales de l'UE (Vienne, 15 au 17 juin 2011)

Une délégation du parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, conduite par la Présidente Françoise Dupuis, et dont faisaient partie M. Walter Vandenbossche, premier vice-président, et M. Willem Draps, secrétaire, a participé à Vienne du 15 au 17 juin à la dixième Conférence des présidentes et présidents des parlements des Régions-Capitales de l'UE.

Les élus de quatre parlements (Vienne, Bruxelles, Berlin – la délégation madrilène avait dû se désister au dernier moment) ont organisé leurs séances de travail autour de deux thèmes : le logement et la rénovation urbaine.

En ce qui concerne le premier thème, la conférence a souligné la difficulté pour les Régions-Capitales à faire face aux conséquences des crises économique et immobilière qui ont un impact tout particulier sur les populations fragilisées.

Les Régions-Capitales de l'UE sont conscientes de la nécessité d'une politique ciblée en la matière. Le défi est double : construire de nouveaux logements en tenant compte des exigences écologiques et de durabilité, ce qui entraîne un surcoût de construction et d'entretien, et en maintenir l' accessibilité au plus grand nombre.

Quant à la rénovation urbaine, la conférence a rappelé que les Régions-Capitales, riches d'un patrimoine culturel et architectural, avaient su assurer la préservation de leurs centres historiques.

En période de crise économique, les investissements liés à la conservation du patrimoine historique sont d'autant plus nécessaires qu'ils contribuent à la promotion du tourisme et de l'emploi (industrie du bâtiment, restauration, artisanat d'art). La poursuite d'un dialogue entre les structures historiques et l'architecture contemporaine sera une préoccupation majeure des autorités en charge de la rénovation urbaine.

La conférence a enfin lancé un appel à l'UE et aux Etats nationaux afin de créer les conditions permettant aux Régions-Capitales de s'acquitter aux mieux de leurs tâches dans ces deux domaines.

La onzième conférence des présidents des parlements des Régions-capitales de l'UE aura lieu à Bruxelles en mai ou en juin 2012.

Le parlement Benelux

Le Benelux (acronyme de Belgique, Nederland, Luxembourg) est une union économique entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. Ces trois Etats se sont unis à la fin de la Seconde Guerre mondiale, pour former une entité économique plus forte face à des pays voisins plus grands.

Le parlement Benelux rend des avis aux trois gouvernements afin d'améliorer et de stimuler la coopération économique et transfrontalière entre les trois pays.

Sept membres de la Chambre des représentants, trois membres du Sénat, cinq membres du parlement flamand, deux membres du parlement de la Communauté française, deux membres du parlement wallon, un membre du parlement bruxellois et un membre du parlement de la Communauté germanophone siègent au sein du parlement Benelux au côté de 21 élus néerlandais et de sept élus luxembourgeois.

M. Willem Draps (MR) siège au Conseil interparlementaire Benelux au nom du parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Les séances plénières du parlement se tiennent alternativement (par tranche de deux ans) à Bruxelles, La Haye ou Luxembourg.

Les séances plénières des 18 et 19 mars 2011 se sont tenues à La Haye sous la présidence de M. Jack Biskop (Pays-Bas). Celui-ci a souligné que la coopération entre les trois pays avait prouvé son utilité et s'étendait aujourd'hui aux régions voisines : la Rhénanie du Nord-Westphalie, le Conseil nordique, les pays de Visegrad (Hongrie, Pologne, Slovaquie et République tchèque) et l'Assemblée balte .

M. Willem Draps, qui préside la commission des Finances et de la Mobilité du Conseil, a présenté un rapport intérimaire en matière d'économies d'énergie : il s'agit de favoriser fiscalement ou via des primes et des subsides l'achat de véhicules moins polluants et les habitations privées moins énergivores. D'autres débats ont eu lieu sur la prévention du sida au sein du Benelux et sur l'échange d'informations entre les trois pays concernant les délits de moeurs.

Lors des séances du 17 et 18 juin 2011, également tenues à La Haye, le parlement Benelux a examiné le 55ème rapport de l'Union économique entre les trois Etats ainsi que le 54ème rapport commun des gouvernements concernant la coopération Benelux dans le domaine de la politique extérieure.
Un rapport a été présenté sur l'amélioration des liaisons ferroviaires entre les trois pays du Benelux.
Le parlement a également adopté une proposition de recommandation sur l'énergie éolienne.
La collaboration des trois pays en cas d'accident nucléaire, les contrôles de marchandises aux frontières, la fraude à la TVA, la lutte contre le sida et la sécurité alimentaire étaient également à l'ordre du jour.

D. OCCUPATIONS DES SALLES ET ÉVÉNEMENTS

L'occupation des salles et locaux du parlement est conditionnée au respect de critères stricts et limitatifs fixés par le Bureau du parlement, qui prend toute décision en la matière.

D.1. Occupations des salles

Occupations pour des activités du parlement bruxellois

date	activité	salle
13 janvier 2011	Réception de Nouvel An	salle des glaces
du 28 février au 4 mars 2011	Exposition de photos "Regards sur la pauvreté des femmes à Bruxelles"	centre d'accueil et d'information
2 mars 2011	Colloque – actualité du féminisme	salle des glaces
7 mai 2011	Fête de l'Iris – réception	salle des glaces et salons
8 mai 2011	Fête de l'Iris – journée portes ouvertes	parcours dans le bâtiment

Occupations pour des activités des groupes politiques

date	activité	salle
17 novembre 2010	**Groupe PS** – séminaire dans le cadre de l'année européenne contre la grande exclusion + remise de prix	hémicycle et salle des glaces
16 décembre 2010	**Groupe Ecolo** – colloque : Bilan de 20 ans d'actions bruxelloises pour l'interculturalité et la lutte contre les discriminations, quelle place pour la communauté congolaise?	salle polyvalente
31 mai 2011	**Groupe Ecolo** – colloque "La santé dans la ville"	hémicycle et salle des glaces
7 juin 2011	**Groupe PS** – colloque "Bruxelles et ses petits commerçants"	hémicycle et salle des glaces
8 juin 2011	**Groupe Ecolo** – colloque "Accueil des primo-arrivants"	hémicycle et salle des glaces
6 juillet 2011	**Groupe Ecolo** – colloque "Commerce à Bruxelles"	hémicycle et salle des glaces

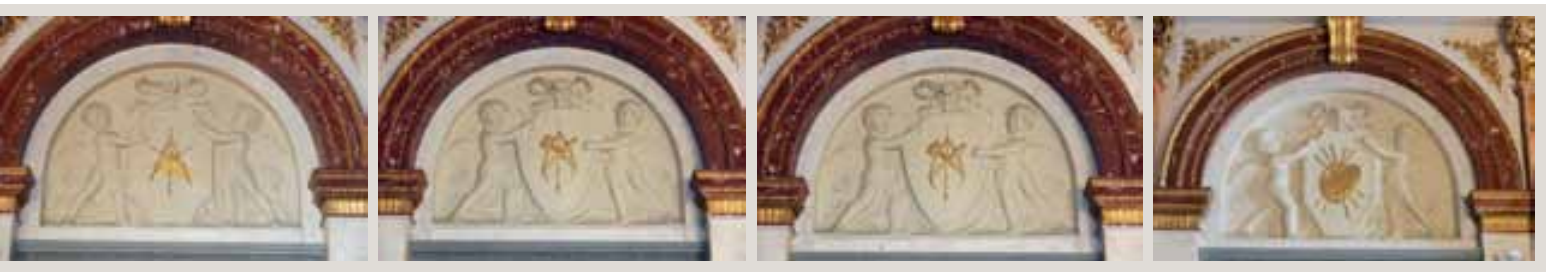

Occupations pour des activités des membres du gouvernement bruxellois

date	activité	salle
10 novembre 2010	**Secrétaire d'Etat Bruno De Lille** – colloque dans le cadre de la quinzaine de l'Egalité des chances et de la diversité	hémicycle et salle polyvalente
25 novembre 2010	**Ministre Jean-Luc Vanraes** – réception pour l'ouverture du congrès EFOST (European Federation Orthopedic Sports Traumatology)	salle des glaces et grand salon

Occupations pour des activités de tiers

date	activité	salle
25 novembre 2010	**Conservatoire royal de Bruxelles** – concerts	grand salon
2 décembre 2010	**Hogeschool Universiteit Brussel** – forum international	salle des glaces
6 décembre 2010	**Fifty-One Ladies Club** – séance académique et dîner	salle des glaces
9 décembre 2010	**asbl "Les Equipes populaires"** – colloque "l'accès au logement et plus précisément la régulation des loyers"	salle des glaces
25 février 2011	**Télé Bruxelles** – réception à l'occasion du 25e anniversaire	salle des glaces
14 au 25 mars 2011	**IHECS** – exposition de photos sur le logement	centre d'accueil et d'information
du 22 avril au 25 avril 2011	**Conservatoire royal de Bruxelles** – le festival "Courants d'air"	salle des glaces
4 mai 2011	**Green** – parlement des Jeunes Bruxellois pour l'environnement	hémicycle

D.2. Aperçu d'événements organisés par le parlement ou en collaboration avec d'autres organisations

La fête de Noël à l'Hôpital des enfants Reine Fabiola – 21 décembre 2010

Le mardi 21 décembre 2010, le Bureau a offert, comme chaque année, une fête de Noël à des enfants en situation difficile. Le Père Noël, aidé par Mickey et Minnie Mouse et Donald Duck, a distribué à cette occasion des cadeaux aux enfants hospitalisés à l'hôpital des enfants Reine Fabiola.

Le Bureau du parlement était représenté par Mme Françoise Dupuis, présidente du parlement, et M. Fouad Ahidar, secrétaire.

Exposition de photos «Regards sur la pauvreté des femmes à Bruxelles – 28 février au 4 mars 2011

Dans le cadre de la journée internationale de la femme, le 8 mars, la présidente Françoise Dupuis a inauguré, le 28 février, dans le centre d'accueil et d'information du parlement bruxellois, l'exposition de photos «Regards sur la pauvreté des femmes à Bruxelles» qui s'est tenue jusqu'au 5 mars.

Toutes les études concordent: le dénuement touche d'abord les citoyens les plus vulnérables: les femmes, les enfants, les isolés.

Christophe Smets pour les photos et Céline Gauthier (journaliste) pour la rédaction des textes sont allés à la rencontre d'une vingtaine de femmes touchées par la pauvreté.

A chacune d'elles, ils ont demandé de se raconter: de quoi rêve-t-on quand on manque de tout? Comment parvient-on à surmonter, à avancer? Des enfants, un parent, des souvenirs, un objet, autant d'éléments de reliance qui invitent à survivre. Chaque portrait était accompagné de cet élément et d'un témoignage.

Colloque"Actualité du feminisme" – *2 mars 2011*

Pour la première fois, le parlement bruxellois a consacré, à l'initiative de sa présidente Françoise Dupuis, une journée de réflexion à l'actualité du féminisme.

Au cours du XXe siècle, la révolution féministe a durablement marqué notre société, comme l'ensemble de la planète. L'égalité des droits entre hommes et femmes est aujourd'hui devenue notre horizon de pensée. Au-delà des acquis (en matière d'accès à l'éducation, de droits politiques, de maîtrise de la procréation…), la cause des femmes reste toutefois un combat pleinement actuel.

Ce colloque a tenté de répondre aux questions suivantes: Le féminisme est-il ringard? Quelle forme prend aujourd'hui cet engagement? Quels sont ses enjeux?

Un état des lieux des inégalités sexuées en matière d'emploi et de la sécurité sociale à été dressé par Danièle Meulders, professeur à l'Université libre de Bruxelles. Une table ronde du matin a porté sur la situation des femmes en Afrique avec Colette Braecman, journaliste au Soir et Joëlle Sambi, journaliste, auteure de "Le Monde est gueule de chèvre". Le débat était animé par Robert Esselinckx, rédacteur en chef de TV Brussel.

Une table ronde de l'après-midi a permis d'aborder la question de l'actualité du féminisme en Belgique. Les intervenantes étaitent Hafida Bachir (Vie féminine), Anne Snick (Flora), Nadine Plateau (Sophia), Sylvie Lausberg (Chargée de mission au CAL) et Sofie De Graeve (VOK). Ce débat a été animé par Hadja Lahbib, journaliste à la RTBF.

- ***"Sweet home"*** *– 14 au 25 mars 2011*

Dans le cadre du cours "atelier de photojournalisme" dispensé par Cédric Gerbehaye et Thierry Maroit, les étudiants de deuxième Master en Presse et Information de l'IHECS (Institut des Hautes Etudes des Communications sociales de Bruxelles situé rue de l'Etuve, à deux pas du parlement) ont réalisé des reportages sur le thème du logement à Bruxelles, l'une des compétences de la Région.

La diversité des approches et des traitements photographiques, le regard critique, la dimension citoyenne, constituent les principales richesses de cette expérience. Les extraits de travaux présentés lors de cette exposition permettent également de poser un regard transversal sur les préoccupations des jeunes adultes en matière de logement à Bruxelles.

Une exposition sur le thème de la mobilité est en préparation pour 2012.

- ***Concerts en collaboration avec le Conservatoire Royal de Bruxelles et le "Festival des Courants d'air de la scène"*** *– novembre 2010 et avril 2011*

Le Bureau a mis la salle des glaces, le grand salon et la salle polyvalente à disposition de l'asbl «Les spectacles du Conservatoire» pour y organiser des spectacles ou des concerts donnés par des étudiants du Conservatoire royal de Bruxelles dont les locaux se trouvent rue du Chêne à proximité du siège du parlement.

Le parlement a accueilli dans ses salons le 25 novembre 2010 deux concerts du Conservatoire Royal de Bruxelles, l'un de musique de chambre contemporaine et l'autre de musique franco-italienne et six autres concerts les 22, 23, 24 et 25 avril 2011 lors du festival "Courants d'airs".

La fête de l'Iris et la journée portes ouvertes – *7 et 8 mai 2011*

Le dimanche 8 mai, jour de la fête de la Région de Bruxelles-Capitale, le parlement a ouvert ses portes de 11h à 18h : la présidente et les fonctionnaires présents ont éclairé des centaines de Bruxellois et autres visiteurs sur la richesse architecturale et artistique du bâtiment, et sur la structure institutionnelle de la Région. Des intermèdes musicaux – la chorale «Poly-Folies» dans l'hémicycle, le groupe de musique manouche «Jazzy Strings» dans les salons – et des démonstrations de tango argentin dans la salle des glaces ont animé cette journée.

La fête de l'Iris a débuté le samedi 7 mai par les discours officiels suivis de la réception officiëlle dans la salle des glaces.

Une délégation de la Gay Pride reçue au parlement – *12 mai 2011*

La présidente Françoise Dupuis et M. Alain Hutchinson, membre du Bureau du parlement, ont reçu, le jeudi 12 mai 2011 une délégation de la Gay Pride. A cette occasion, la délégation de la Belgian Lesbian and Gay Pride a remis à la présidente de notre assemblée le drapeau arc-en-ciel qui a été arboré sur le toit du centre d'accueil et d'information du parlement bruxellois le jour de la parade de la Gay Pride, le samedi 14 mai 2011.

SITE INTERNET

A. SITE INTERNET DU PARLEMENT

A. SITE INTERNET DU PARLEMENT

www.parlbru.irisnet.be

Le site internet est devenu l'outil essentiel de communication du parlement, suite à la décision du Bureau de ne pas poursuivre la publication trimestrielle des «Echos du parlement», qui relatait le travail législatif abouti et les événements de relations publiques et internationales initiés par le Bureau.

Alimenté par tous les services, le site est tenu à jour par le webmestre sous l'autorité du directeur du service législatif.

Il est structuré en trois parties:

- La partie statique, dont le contenu est une information sur la structure et la composition de l'assemblée;
- La partie centrale de la page d'accueil, dévolue au activités législatives, avec un calendrier et les textes récemment adoptés;
- La troisième partie, événementielle, relate les activités de relations publiques et internationales menées par le Bureau.

Une nouvelle ligne graphique, en cours d'élaboration, devrait donner naissance à un site actualisé, avec un accès plus performant et rapide à l'information.

INFRASTRUCTURE ET LOGISTIQUE

A. PERMIS D'URBANISME POUR LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE ADMINISTRATIF À LA RUE DU LOMBARD 77
B. PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (ÉCONOMIES D'ÉNERGIE)
C. ENTREPRISE ÉCODYNAMIQUE 2010-2011
D. PATRIMOINE HISTORIQUE ET ARTISTIQUE
E. AUDIT DE L'INFORMATIQUE

Projet du bureau d'architectes Cooparch-R.U. – rue du Lombard 77

A. PERMIS D'URBANISME POUR LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE ADMINISTRATIF À LA RUE DU LOMBARD 77

La fin de l'année 2011 verra le début des travaux de construction d'un immeuble administratif au 77 rue du Lombard. Ce bâtiment est conçu de manière à pouvoir accueillir les bureaux de la présidence et les services du greffe du parlement francophone bruxellois (PFB), c'est-à-dire l'assemblée de la Commission communautaire française, actuellement situés dans des locaux loués au 67 de la rue Ducale.

Une fois construits, ces bureaux seront loués par le parlement bruxellois – maître de l'ouvrage – au PFB, au prix du marché.

Le parlement bruxellois, de commun accord avec le PFB, complétera l'ensemble du site déjà occupé au niveau de la rue du Lombard et de la rue du Chêne par un bâtiment de qualité, mais avec un coût raisonnable, ce qui suppose l'abandon de tous travaux luxueux.

Il s'agira d'avoir un bâtiment fonctionnel pour les bureaux et les salles de réunion, dans le style et le standard de l'équipement actuel du parlement.

Un effort particulier a été demandé au bureau d'architectes Cooparch-R.U., auteur du projet, pour réaliser un bâtiment neuf correspondant aux meilleurs critères en matière de respect de l'environnement et des performances énergétiques.

Le parlement bruxellois a introduit la demande de permis d'urbanisme auprès du fonctionnaire délégué de l'AATL le 21 avril 2010. Le dossier est passé devant la commission de concertation de la Ville de Bruxelles le 13 juillet 2010.

Le 8 février 2011, en application de l'article 191 du CoBAT, le fonctionnaire délégué a invité le parlement à modifier ses plans afin de répondre aux desiderata de la Commission royale des Monuments et des Sites (uniquement en ce qui concerne les parties attenantes classées) et d'améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Ces modifications étant minimes, l'architecte a pu répondre à la demande.

Le fonctionnaire délégué a délivré le permis le 19 mai 2011, sans émettre d'observations ou de conditions complémentaires, à l'exception des fouilles archéologiques préalables, de la collaboration avec la Direction des Monuments et des Sites pour l'exécution des interventions sur les parties attenantes classées, et du réaménagement de la zone verte.

Un marché public par appel d'offre général avec publicité au niveau européen, visant à désigner un entrepreneur général, a été organisé durant l'été 2011 : un avis de marché a été publié au Bulletin des Adjudications et au Journal officiel de l'Union européenne. Six firmes ont remis offre à la date limite fixée au 5 septembre 2011.

L'adjudicataire a été désigné le 26 octobre 2011, sur la base du rapport d'attribution établi par le gestionnaire de projet, assisté de l'auteur de projet, des bureaux d'études en techniques spéciales, en stabilité et en coordination sécurité santé ainsi que des services du parlement.

Le délai d'exécution proposé par l'adjudicataire du marché est de 13 mois. Le montant des travaux s'élève à 5.840.000 EUR hors TVA et honoraires.

B. PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Les mesures prises pour économiser l'énergie (voir détail au point suivant « Entreprise eco-dynamique ») ont été couronnées de succès. En effet, les consommations annuelles d'électricité et de gaz dans les bâtiments du parlement (surface : +/- 21.000 m²) sont en baisse depuis 5 ans comme nous le montrent les graphiques ci-dessous.

B.1. Électricité

Graphique comparatif des consommations d'électricité (palais et bâtiment des groupes politiques au 57 rue du Lombard et au 14-16 rue du Chêne)

Années complètes (2007 à 2010)

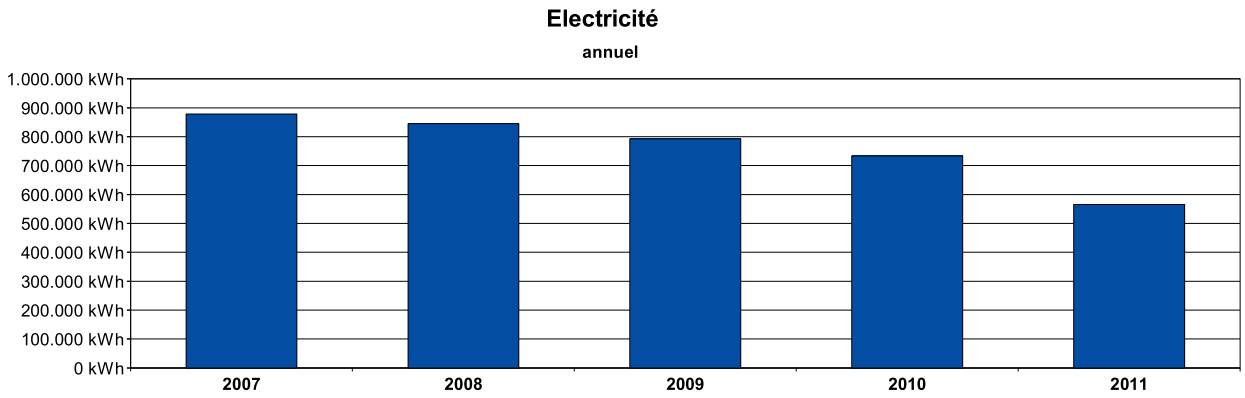

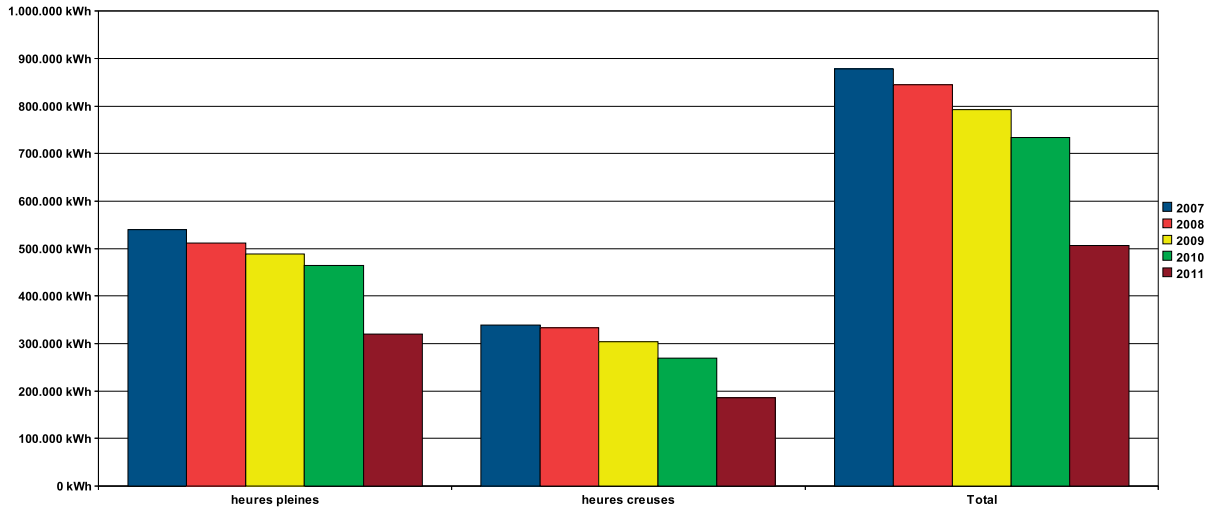

B.2. Gaz naturel

Graphique comparatif des consommations normalisées de gaz (palais et bâtiment des groupes politiques au 57 rue du Lombard et au 14-16 rue du Chêne)

Années complètes (2007 à 2010)

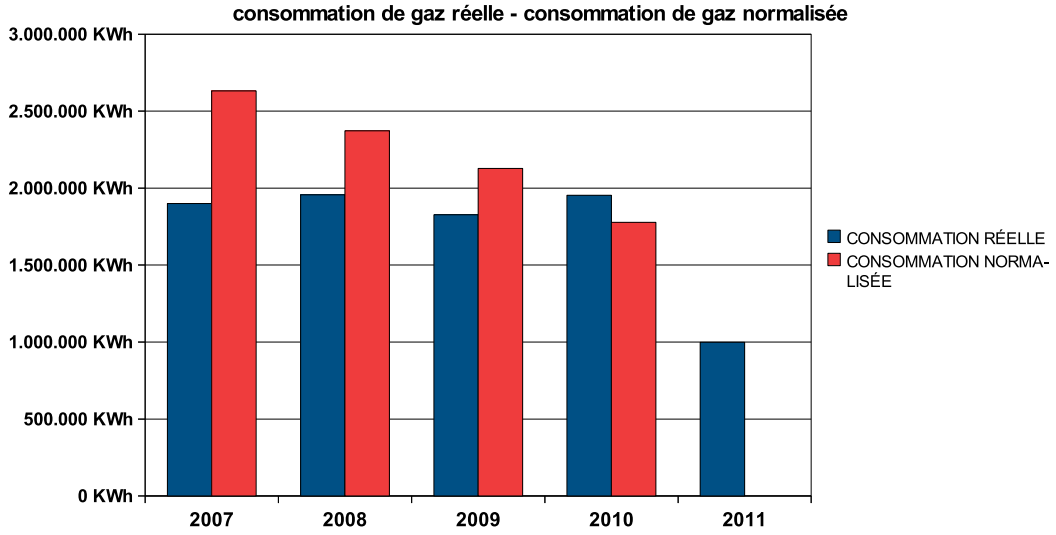

La consommation réelle est mesurée par le compteur de gaz (1 m³ de gaz naturel pauvre correspond à 9,16 kWh (kilo Watt heure).
La consommation normalisée: est le fait de la rendre insensible aux conditions climatiques. On ramène la consommation à ce qu'elle aurait été "si le climat de l'année avait été celui d'une année moyenne". C'est une condition indispensable pour comparer la consommation d'une année à l'autre sans pénaliser les années plus froides (durant lesquelles on doit forcément chauffer davantage les bâtiments et donc consommer plus).
On peut calculer la consommation normalisée par une simple règle de trois: consommation normalisée = (consommation réelle x degrés jours normaux du lieu) / degrés jours du lieu de la période d'observation.

C. ENTREPRISE ÉCODYNAMIQUE 2010-2011

Le vendredi 1er avril, la présidente Françoise Dupuis a reçu au nom du parlement la deuxième étoile des labels « entreprise écodynamique 2010-2011 » qui récompense la bonne gestion environnementale des entreprises.

Le parlement contribue à ce processus depuis de nombreuses années.

Les principaux efforts fournis pour cette reconnaissance ont été :
- la réduction de près de cinquante pour cent de la consommation de papier depuis 2 ans en promouvant la voie électronique pour les documents législatifs;
- un travail soutenu avec des équipes de consultants afin de diminuer la consommation d'énergie (thermostat plus efficace, coupure du chauffage dans les locaux inoccupés, installation d'une nouvelle chaudière…);
- le lancement d'un marché public qui a permis une économie considérable de la consommation d'électricité, le remplacement du simple vitrage par du double;
- l'encouragement du personnel à l'utilisation des transports publics et la résiliation de contrats d'emplacements de parkings, devenus superflus.

Toutes ces mesures concourent à rendre notre parlement moins énergievore et donc plus économe: elles n'ont un impact réel qu'avec la collaboration active de tous.
Pour une « entreprise » de 360 personnes l'impact est loin d'être négligeable.

D. PATRIMOINE HISTORIQUE ET ARTISTIQUE

Lors du transfert des bâtiments de la Province du Brabant à la Région, un tiers de la collection d'oeuvres d'art était resté au palais après la répartition opérée entre Bruxelles et les deux nouvelles provinces. Plusieurs inventaires en ont été dressés depuis, et une moitié des oeuvres attribuées à la Région décorent actuellement les différents locaux du palais, couloirs, bureaux et salles de réunion. Par ailleurs, la rénovation du palais s'est accompagnée, en 1999-2000, de la réalisation de projets artistiques destinés aux salles de commission et à quelques lieux emblématiques. Toutes ces oeuvres d'art et le mobilier ancien des salons historiques nécessitent une attention constante afin de garantir leur conservation optimale et de permettre autant que possible aux visiteurs d'en apprécier la qualité. A l'occasion de la Fête de l'Iris, un complément de notices explicatives a été rédigé pour les oeuvres des salons et des salles de commission qui n'en étaient pas encore ou seulement sommairement pourvues; il s'agit

principalement de tableaux des artistes Lucas van Valckenborgh, Jean-François Portaels, Raphaël Dubois, Armand Massonet, Pierre Thévenet, et des créations de Wim Delvoye et de Rudi Bogaerts.

Deux portraits d'anciens présidents du parlement rejoindront par ailleurs le portrait de M. Edouard Poullet dans le couloir jouxtant la salle de commission 206. Le portrait de M. Armand De Decker a été exécuté par le peintre Ferdinand Pire, celui de Mme Magda De Galan, par Alexandre Obolensky.

Dans le souci d'éviter que des oeuvres trop grandes pour être accrochées dans les locaux du parlement ne se trouvent remisées indéfiniment dans des locaux peu adaptés, des démarches ont été entreprises auprès de diverses institutions bruxelloises afin de sonder leurs dispositions face à un prêt éventuel. Une convention de prêt a de la sorte été signée en juillet 2011 avec l'administration du Port de Bruxelles, qui accueille désormais un tableau du peintre Albert Pinot dans sa salle historique. Des conventions similaires passées précédemment avec les Musées royaux d'Art et d'Histoire concernant des tapisseries de R. Somville – E. Dubrunfaut seront renouvelées, ainsi que le prêt de peintures de J.-J. Gailliard et de J. Timmermans au cabinet du Ministre B. Cerexhe.

Deux réalisations artistiques ont été restaurées en août 2011, suite à des dégâts occasionnés lors de travaux effectués dans leurs salles respectives : l'oeuvre intitulée « De Ontmoetingsmuur – Le Mur des Rencontres » de Rudi Bogaerts, dans les salles de commission 321 et 323, et les « Lignes de Vie » de Yasmina Assbane, dans la salle de lecture des députés. De même, la toile représentant « La Prestation de Serment de Léopold Ier », de l'artiste Piet Van der Ouderaa, abîmée accidentellement, a été soumise à une intervention de restauration.

E. AUDIT DE L'INFORMATIQUE

En 2009, le Bureau a décidé d'organiser un marché public, en deux phases, en vue de réaliser un audit fonctionnel de l'informatique des services du parlement bruxellois qui a été attribué au CETIC (Centre d'Excellence en Technologies de l'Information et de la Communication).

L'audit a été réalisé par le CETIC entre la fin de l'année 2009 et le mois de novembre 2010.
A la fin de l'audit, conformément aux dispositions techniques du cahier spécial des charges, le CETIC a remis au parlement trois documents comprenant à la fois une analyse du système informatique existant et un plan évolutif de ce système. Cet audit a été assisté par un comité de suivi et par le Bureau du parlement qui a approuvé les recommandations du CETIC.

L'analyse du système informatique existant comprend une analyse détaillée des tâches des services, une analyse détaillée des logiciels et du matériel utilisés et une analyse de l'adéquation du système informatique avec les tâches réalisées.

L'analyse de l'adéquation du système informatique présente les forces et les faiblesses du système informatique, du point de vue organisationnel et du point de vue fonctionnel.
Le plan évolutif du système informatique existant comprend une analyse des solutions informatiques disponibles sur le marché, une analyse des solutions informatiques existantes dans les autres assemblées parlementaires, des recommandations ainsi qu'un plan de mise en œuvre des recommandations. Celles-ci proposent un plan progressif de développement du système informatique en deux phases : une phase préparatoire suivie d'une phase d'évolution.

La phase préparatoire propose de mettre le système informatique à niveau avec des mesures organisationnelles, fonctionnelles et technologiques.

La phase d'évolution propose de mettre en place une informatique souple basée sur des solutions productives mais non professionnelles en adaptant certains logiciels existants et en développant en interne une série de briques logicielles articulées sur une nouvelle base de données centrale.

Cette solution permet de répondre rapidement aux demandes du métier, de garder la maitrise interne des applications et de maitriser les coûts de l'évolution du système informatique.

Le CETIC a proposé un plan de mise en œuvre des recommandations qui s'étale sur quatre années.

En 2011, le parlement a entamé la mise en œuvre d'une série de ces recommandations, dont les plus importantes sont: la mise en place d'un comité informatique interne, de plans de formation, d'une politique de diffusion électronique des documents, d'une nouvelle base de données centrale, d'un nouveau site Internet, d'un point central des demandes d'intervention, d'un nouvel Intranet, d'un nouveau logiciel pour le compte rendu et d'un nouveau logiciel pour la comptabilité.

PERSONNEL ET GROUPES POLITIQUES

A. SERVICES
B. GROUPES POLITIQUES
C. DÉPUTÉS

A. SERVICES

A.1. Organigramme

Voir annexes

A.2. Services du parlement

Les services constituent le Greffe et sont communs au parlement régional et à l'Assemblée réunie; ils sont dirigés par le greffier. Celui-ci est assisté et, en cas de nécessité, remplacé par le greffier adjoint. Le greffier et le greffier adjoint doivent appartenir à des rôles linguistiques différents et connaître suffisamment l'autre langue nationale.

Le greffier, nommé par le parlement, a rang de secrétaire général. Il tient les archives du parlement et en exécute les décisions. Au nom du Bureau, il a autorité sur le personnel.
Il assiste aux séances du parlement et aux réunions du Bureau et du Bureau élargi, et conseille le président et les députés sur l'interprétation des règles et de la jurisprudence parlementaires.

Services (greffe) (rue du Chêne, 22)
Adresse postale: Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, 1005 Bruxelles
Téléphone: 02 549 62 11 – Télécopieur: 02 549 62 12
Courriel: greffe@parlbru.irisnet.be

Secrétaire général (greffier)
Serge Govaert
Téléphone: 02 549 62 97 – Télécopieur: 02 549 62 12
Courriel: greffe@parlbru.irisnet.be

Directeur général (greffier adjoint)
Michel Beerlandt
Téléphone: 02 549 62 97 – Télécopieur: 02 549 62 12
Courriel: greffe@parlbru.irisnet.be

Les services sont composés du secrétariat général et du service des relations publiques et internationales, du service du personnel et des finances, et du service législatif, du service des comptes rendus et du service de l'infrastructure et de la logistique.

Secrétariat général et service des relations publiques et internationales

Le secrétariat général comprend le greffier et le greffier adjoint et le personnel qui assure leur secrétariat. Le service des relations publiques dépend directement du secrétariat général et est en charge du protocole, des visites, des relations avec la presse, de l'accréditation des journalistes officiels, des relations internationales, des passeports internationaux, des réceptions, des agendas, des cartes de vœux, des dossiers biographiques, etc.

Relations publiques et internationales
Chef de service : Mme Dominique Desprechins (première conseillère)
Secrétariat: téléphone: 02 549 62 04 – Courriel: relationspubliques@parlbru.irisnet.be

Direction du personnel et des finances

Service du personnel et des contentieux : en charge du calcul et de la liquidation des salaires et indemnités des députés, des membres du personnel des services permanents, des collaborateurs de la présidence et de la première vice-présidence et de la seule liquidation des salaires des collaborateurs individuels des députés et des collaborateurs des groupes politiques ainsi que de la distribution des chèques-repas qui leurs sont octroyés. Il s'occupe également des charges fiscales et sociales, des assurances, du service social, des cours et des formations,…

Anciens députés : responsable du calcul et de la liquidation des pensions de retraite aux anciens députés à charge de l'ASBL Caisse de retraite.

Service des finances et comptabilité : établit le budget et effectue les contrôles budgétaires et les ajustements du budget du Parlement, exécute les paiements, recouvre les recettes, gère la trésorerie, établit les comptes annuels, …

Chef de service: M. Dirk Lichtert (directeur d'administration)
Contacts :

Secrétariat : 02 549 63 64
Personnel et contentieux: personnel@parlbru.irisnet.be
Finances et comptabilité: comptabilité@parlbru.irisnet.be
Anciens députés : caissederetraite@parlbru.irisnet.be

Direction des services législatifs

Séances plénières : établit l'ordre du jour des séances plénières conformément aux décisions du Bureau élargi, les guides du président, gère les amendements, les interpellations, les questions orales et écrites.

Commissions et études : prépare et rédige les réunions de commissions.

Données législatives et documentation: gère entre autres la bibliothèque, les documents parlementaires, la mise à jour du site internet.

Traduction vers le néerlandais

Traduction vers le français

Chef de service: M. Patrick Vanleemputten (directeur d'administration)
Contacts :
Secrétariat: 02 549 62 86
Séances plénières: seancesplenieres@parlbru.irisnet.be
Commissions & études: commissions@parlbru.irisnet.be
Données législatives et documentation: documentation@parlbru.irisnet.be
Traduction vers le néerlandais: traductionfr@parlbru.irisnet.be
Traduction vers le français: traductionnl@parlbru.irisnet.be

Direction de l'infrastructure et de la logistique

Gestion administrative: gère l'équipement (meubles, oeuvres d'art, …) dans les locaux, la sécurité, les dossiers administratifs de la gestion des bâtiments (assurances, impôts, …), établit les bons de commande, gère les réservations des salles de réunion, le suivi des commandes, les abonnements STIB/MTB, les plaques P, les parkings, l'inventaire, les listes téléphoniques.

Service technique : gère l'entretien des bâtiments et des installations électriques, sanitaires et de sécurité, le chauffage, les installations de téléphonie, les fax, les photocopieuses, les installations de vote,…

Service de l'informatique : assure l'assistance du personnel à l'utilisation du matériel et des logiciels, achète les nouveaux matériels et logiciels, analyse et programme des applications, gère le réseau, assure les formations spécialisées, …

Logistique : Il s'agit des huissiers, de l'économat, de la téléphonie, de l'accueil, de l'expédition, de la cuisine et du garage.

Chef de service: Mme Joëlle Rosenoër (directrice d'administration)
Contacts :

Secrétariat: 02 549 62 38
Gestion administrative: gestionadministrative@parlbru.irisnet.be
Service technique: servicetechnique@parlbru.irisnet.be
Informatique: informatique@parlbru.irisnet.be
Economat: economat@parlbru.irisnet.be
Expédition & imprimerie: expedition@parlbru.irisnet.be

Direction des comptes rendus

Ce service est en charge des comptes rendus intégraux des séances plénières et des commissions plénières.

Chef de service: Mme Anne Van Asbroeck (directrice d'administration)
Contacts :
Secrétariat: 02 549 68 02
scr@parlbru.irisnet.be

• Répartition des membres du personnel

Par niveau

Niveau A	46
Niveau B 1	22
Niveau B 2	7
Niveau C	55
Total	**132**

Par sexe : Hommes : 72 (54,55%) – Femmes : 60 (45,45%)

Par âge :

Tranche d'âge	Nombre
$20 < A \leq 30$	4
$30 < A \leq 40$	23
$40 < A \leq 50$	44
$50 < A \leq 60$	49
$60 < A$	8
	132

L'âge moyen des membres du personnel est de 48 ans.

• Le cabinet de la présidence et de la première vice-présidence

Contacts:
Cabinet de la présidente
Directrice de cabinet : Mme Khadija El Hajjaji
Téléphone: 02 549 63 31 – Télécopieur: 02 549 63 35
Courriel: fdupuis@parlbru.irisnet.be

Cabinet du premier vice-président
Directeur de cabinet : M. Samad Guessous
Téléphone: 02 549 63 41 – Télécopieur: 02 549 63 50
Courriel: wvandenbossche@bruparl.irisnet.be

Le Conseil de direction

Composition :
M. Serge Govaert, greffier
M. Michel Beerlandt, greffier adjoint
Mmes Anne Van Asbroeck, Joëlle Rosenoer et MM. Patrick Vanleemputten, Dirk Lichtert, directeurs d'administration.

Le conseil de direction peut notamment émettre un avis sur les propositions des autorités du parlement relatives au statut du personnel, à une catégorie de personnel ainsi que sur les propositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

Le Comité du personnel

Composition :
M. Luc De Vos, président
Mme Peggy De Cock, vice-présidente
M. Thierry Mommer, secrétaire
M. Jean-Pierre Cornelissen
M. Vincent Delannoy
M. Vincent Demarteau
M. Laurent Lefèvre
M. Michel Lenoir
Mme Franca School
M. Ghislain Schreiden

Le Comité du personnel représente les intérêts du personnel auprès des autorités du parlement et assure le contact entre les autorités du Parlement et le personnel. Il porte à la connaissance des autorités du parlement toute difficulté d'ordre général relative à l'application et à l'interprétation du statut du personnel; il peut être consulté sur toute difficulté de cette nature.

Il peut soumettre des avis et des suggestions aux autorités du parlement ou être consulté par celles-ci sur l'organisation et le fonctionnement des services, sur le bien-être au travail au sens des lois et arrêtés applicables en la matière et en général sur les conditions de travail du personnel, à l'exclusion des promotions et des procédures disciplinaires.

B. GROUPES POLITIQUES

• Groupes et adresses

PS
Téléphone: 02 549 66 57
Courriel: ps@parlbru.irisnet.be

MR
Téléphone: 02 549 66 61
Courriel: mr@parlbru.irisnet.be

FDF
Téléphone: 02 549 66 59
Courriel: fdf@parlbru.irisnet.be

cdH
Téléphone: 02 549 66 54
Courriel: cdh@parlbru.irisnet.be

Ecolo
Téléphone: 02 549 66 56
Courriel: ecolo@parlbru.irisnet.be

Open VLD
Téléphone: 02 549 66 60
Courriel: vld@bruparl.irisnet.be

sp.a
Téléphone: 02 549 66 55
Courriel: sp.a@bruparl.irisnet.be

CD&V
Téléphone: 02 549 66 58
Courriel: cd&v@bruparl.irisnet.be

GROEN!
Téléphone: 02 549 66 64
Courriel: groen@bruparl.irisnet.be

N-VA
Téléphone: 02 213 71 67
Courriel: paul.deridder@n-va.be

Vlaams Belang
Téléphone: 02 549 66 63
Courriel: vlaamsbelang@bruparl.irisnet.be

• Collaborateurs

94 collaborateurs individuels à temps plein (chaque député a droit à un collaborateur à temps plein; un président de groupe a droit à un collaborateur à mi-temps supplémentaire);
11 secrétaires de groupes (un par groupe politique reconnu) et 1 secrétaire de groupe adjoint;
12 collaborateurs universitaires (un par tranche de 5 membres dans le groupe, dont sont issus les secrétaires adjoints).

C. DÉPUTÉS

liste alphabétique (le 16/12/2011)

1	AHIDAR Fouad (N)	sp.a
2	ALBISHARI Aziz (F)	Ecolo
3	AMPE Els (N)	Open VLD
4	AZZOUZI Mohamed (F)	PS
5	BERTIEAUX Françoise (F)	MR
6	BOUARFA Sfia (F)	PS
7	BRAECKMAN Dominique (F)	Ecolo
8	BROTCHI Jacques (F)	MR
9	BROUHON Sophie (N)	sp.a
10	CARON Danielle (F)	cdH
11	CARTHÉ Michèle (F)	PS
12	CHAHID Mohammadi (F)	PS
13	CLOSE Philippe (F)	PS
14	COLSON Michel (F)	FDF
15	COPPENS René (N)	Open VLD
16	DAÏF Mohamed (F)	PS
17	DEBAETS Bianca (N)	CD&V
18	DE BOCK Emmanuel (F)	MR
19	de CLIPPELE Olivier (F)	MR
20	DEFOSSÉ Jean-Claude (F)	Ecolo
21	de GROOTE Julie (F)	cdH
22	DEJONGHE Carla (N)	Open VLD
23	DELFORGE Céline (F)	Ecolo
24	DEMOL Johan (N)	Onafhankelijk
25	de PATOUL Serge (F)	FDF
26	DE PAUW Brigitte (N)	CD&V
27	DE RIDDER Paul (N)	N-VA
28	DÉSIR Caroline (F)	PS
29	DESTEXHE Alain (F)	MR
30	DE WOLF Vincent (F)	MR
31	DIALLO Bea (F)	PS
32	DIRIX Anne (F)	Ecolo
33	DOYEN Hervé (F)	cdH
34	DRAPS Willem (F)	MR
35	du BUS de WARNAFFE André (F)	cdH
36	DUPUIS Françoise (F)	PS
37	d'URSEL Anne-Charlotte (F)	MR
38	EL KHANOUSS Ahmed (F)	cdH
39	EL KTIBI Ahmed (F)	PS
40	EL YOUSFI Nadia (F)	PS
41	FASSI-FIRHI Hamza (F)	cdH
42	FRAITEUR Béatrice (F)	FDF

43	FREMAULT Céline (F)	cdH
44	GOSUIN Didier (F)	FDF
45	HERSCOVICI Anne (F)	Ecolo
46	HUTCHINSON Alain (F)	PS
47	IKAZBAN Jamal (F)	PS
48	JODOGNE Cécile (F)	FDF
49	KHATTABI Zakia (F)	Ecolo
50	LEMESRE Marion (F)	MR
51	LOOTENS-STAEL Dominiek (N)	Vlaams Belang
52	LURQUIN Vincent (F)	Ecolo
53	MAES Annemie (N)	Groen!
54	MAMPAKA MANKAMBA Bertin (F)	cdH
55	MANDAILA Gisèle (F)	FDF
56	MARON Alain (F)	Ecolo
57	MIGISHA Pierre (F)	cdH
58	MOLENBERG Isabelle (F)	FDF
59	MOREL Jacques (F)	Ecolo
60	MOUHSSIN Ahmed (F)	Ecolo
61	MOUREAUX Catherine (F)	PS
62	MOUZON Anne Sylvie (F)	PS
63	NAGY Marie (F)	Ecolo
64	OURIAGHLI Mohamed (F)	PS
65	OZDEMIR Mahinur (F)	cdH
66	ÖZKARA Emin (F)	PS

67	PAYFA Martine (F)	FDF
68	PERSOONS Caroline (F)	FDF
69	PESZTAT Yaron (F)	Ecolo
70	PINXTEREN Arnaud (F)	Ecolo
71	PIVIN Philippe (F)	MR
72	P'TITO Olivia (F)	PS
73	RIGUELLE Joël (F)	cdH
74	ROEX Elke (N)	sp.a
75	ROUSSEAUX Jacqueline (F)	MR
76	SCHEPMANS Françoise (F)	MR
77	SIDIBE Fatoumata (F)	FDF
78	TEITELBAUM Viviane (F)	MR
79	THIELEMANS Freddy (F)	PS
80	TOMAS Eric (F)	PS
81	TRACHTE Barbara (F)	Ecolo
82	VANDAMME Jef (N)	sp.a
83	VANDENBOSSCHE Walter (N)	CD&V
84	VAN den BRANDT Elke (N)	Groen!
85	VAN GOIDSENHOVEN Gaëtan (F)	MR
86	VANHALEWYN Vincent (F)	Ecolo
87	VAN LINTER Greet (N)	Onafhankelijk
88	VANRAES Jean-Luc (N)	Open VLD
89	VERVOORT Rudi (F)	PS

Profil 2011

1) parité hommes/femmes
48 hommes pour 41 femmes
53,94% d'hommes
46,07% de femmes

2) âge
plus jeune: 29 ans
plus âgé: 70 ans
moyenne: 49 ans

3) diplôme:
droit: 27= 30,34%
philologie et lettres: 13 = 14,61 %
sciences sociales: 9 = 10,12 %
enseignement: 8 = 8,99 %
sciences économiques, sciences commerciales, sciences de gestion: 7 = 7,87 %
sciences politiques et administration publique: 6 = 6,75 %
médecine: 4 = 4,50 %
autres: 7 = 7,87 %
sans diplôme de l'enseignement supérieur: 8 = 8,99 %

doctorat : 7 = 7,87 %
master/licence: 58 = 65,17 %
bachelier/graduat/candi:16 = 17,98 %
sans diplôme de l'enseignement supérieur: 8 = 8,99 %

4) profession exercée:
libérale: avocat (7), médecin (3), architecte, notaire
journaliste (2), enseignant, sociologue, chercheur

5) mandats communaux:
12 bourgmestres
18 échevins
29 conseillers communaux
2 présidents de CPAS

- **adresses**

Voir le site internet du parlement bruxellois : www.parlbru.irisnet.be.

ANNEXE

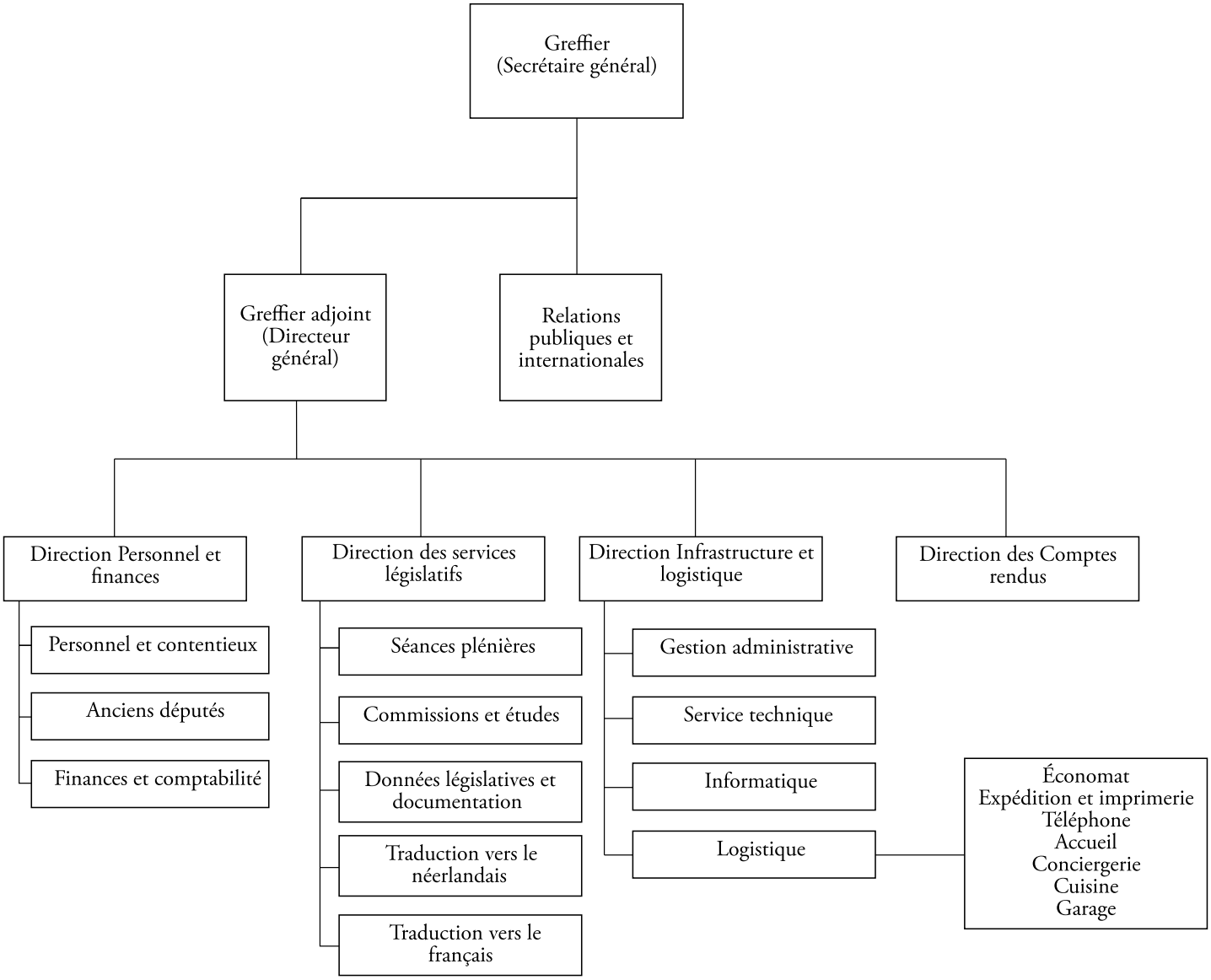
Greffier
(Secrétaire général)
Greffier adjoint
(Directeur
général)
Relations
publiques et
internationales
Direction Personnel et
finances
Personnel et contentieux
Anciens députés
Finances et comptabilité
Direction des services
législatifs
Séances plénières
Commissions et études
Données législatives et
documentation
Traduction vers le
néerlandais
Traduction vers le
français
Direction Infrastructure et
logistique
Gestion administrative
Service technique
Informatique
Logistique
Économat
Expédition et imprimerie
Téléphone
Accueil
Conciergerie
Cuisine
Garage
Direction des Comptes
rendus